

FUSION-ABSORPTION

DE

LA SOCIÉTÉ VIRE FIT

PAR

LA SOCIÉTÉ DYNAMIC ESCALE

Paraphe
EP

PROJET DE TRAITÉ DE FUSION

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

- **La société EP HOLDING**, agissant en qualité de Présidente et **au nom de la société DYNAMIC ESCALE**, Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 20 000 euros, dont le siège social est 131, allée des Acres 61100 FLERS, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'ALENCON sous le numéro 533 043 980, *représentée aux présentes par son Président, Monsieur Emmanuel PHILIPPE*,

Ci-après dénommée "la société absorbante",
D'UNE PART,

ET :

- **Monsieur Emmanuel PHILIPPE**, agissant en qualité de Gérant et **au nom de la société VIRE FIT**, société à responsabilité limitée, au capital de 10 000,00 euros, dont le siège social est Avenue de Bischwiller, 14500 VIRE NORMANDIE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de CAEN sous le numéro 829 939 636,

dûment habilité aux fins des présentes en vertu d'une décision de l'associé unique en date du 4 mai 2026 (Annexe 1),

Ci-après dénommée "la société absorbée",
D'AUTRE PART,

PREALABLEMENT A LA CONVENTION DE FUSION FAISANT L'OBJET DU PRESENT ACTE, IL A ETE EXPOSE CE QUI SUIT :

CHAPITRE I : EXPOSÉ

I - Caractéristiques des sociétés

1/ La société DYNAMIC ESCALE est une Société par actions simplifiée unipersonnelle qui a pour objet, tel qu'indiqué au Registre du commerce et des sociétés :

Centre de remise en forme (fitness, stretching, step, cardio, musculation, sauna, hammam, diététique, esthétique, massage, et activités connexes et annexes) à l'enseigne déposée à l'INPI de "L'ORANGE BLEUE".

La durée de la Société est de 99 ans et ce, à compter du 21 juin 2011.

Le capital social de la société DYNAMIC ESCALE s'élève actuellement à 20 000 euros. Il est réparti en 200 actions de 100 euros de nominal chacune, intégralement libérées.

2/ La société VIRE FIT est une société à responsabilité limitée qui a pour objet, tel qu'indiqué au Registre du commerce et des sociétés :

Centre de remise en forme (fitness, stretching, step, cardio, musculation, sauna, hammam, diététique, esthétique, massage, et activités connexes et annexes) à l'enseigne déposée à l'INPI de "L'ORANGE BLEUE".

La durée de la Société est de 99 ans et ce, à compter du 1^{er} juin 2017.

Le capital social de la société VIRE FIT s'élève actuellement à 10 000,00 euros. Il est réparti en 100 parts de 10,00 euros de nominal chacune, intégralement libérées.

La société VIRE FIT n'a pas émis de parts bénéficiaires ou privilégiées.

3/ La société EP HOLDING, Société à responsabilité limitée au capital de 2 000 euros, dont le siège social est situé 131, allée des Acres 61100 FLERS, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'ALENCON sous le numéro 880 147 046, notre société mère, détient la totalité des parts de la société absorbée et des actions de la société absorbante, représentant la totalité du capital de chacune desdites sociétés.

La société absorbante et la société absorbée déclarent qu'elles sont imposées à l'impôt sur les sociétés en application de l'article 206-5 du Code général des impôts.

4/ La société VIRE FIT est dirigée par Monsieur Emmanuel PHILIPPE, son Gérant, et la société DYNAMIC ESCALE est dirigée par la société EP HOLDING, sa Présidente, elle-même dirigée par Monsieur Emmanuel PHILIPPE, son Président.

II - Motifs et buts de la fusion

La société DYNAMIC ESCALE et la société VIRE FIT exercent des activités similaires, à savoir, l'exploitation d'un centre de remise en forme sous l'enseigne « L'ORANGE BLEUE ».

La fusion par absorption de la société VIRE FIT par la société DYNAMIC ESCALE s'inscrit dans le cadre des mesures de rationalisation et de simplification des structures du groupe dont ces deux sociétés font partie et ayant la société EP HOLDING comme société mère.

La fusion par absorption de la société VIRE FIT par la société DYNAMIC ESCALE devrait à la fois permettre :

- d'accroître l'efficacité du groupe ;

- de rendre plus lisible la structure du groupe pour les partenaires commerciaux ;
- de réduire significativement les coûts globaux de gestion administrative et fonctionnelle du groupe, et
- de permettre une utilisation plus rationnelle des immobilisations.

III - Comptes servant de base à la fusion

Les termes et conditions du présent traité de fusion ont été établis par les deux sociétés soussignées, sur la base de leurs comptes arrêtés au 31 décembre 2025, date de clôture du dernier exercice social de chacune des sociétés intéressées, et régulièrement approuvés.

IV - Méthodes d'évaluation

Conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) n° 2019-06 du 8 novembre 2019 (PCG art. 710-1 et 720-1), s'agissant d'une opération de restructuration interne impliquant des sociétés sous contrôle commun, les éléments d'actif et de passif de la Société absorbée sont apportés à la valeur nette comptable au 31 décembre 2025 (Annexe 2).

V - Date d'effet de la fusion

Conformément aux dispositions de l'article L. 236-4 du Code de commerce, il est précisé que la présente fusion aura, d'un point de vue comptable et fiscal, un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2026 (la "Date d'Effet de la fusion"), date qui n'est pas antérieure à la clôture du dernier exercice clos de la société VIRE FIT. Cette rétroactivité n'a d'effet qu'entre les sociétés VIRE FIT et DYNAMIC ESCALE.

En conséquence, et conformément aux dispositions de l'article R. 236-1 du Code de commerce, les opérations réalisées par la société absorbée à compter de la "Date d'Effet de la fusion" et jusqu'à la Date de réalisation définitive de la fusion, telle que définie au Chapitre IV, seront considérées de plein droit comme étant faites pour le compte de la société DYNAMIC ESCALE qui supportera exclusivement les résultats actifs ou passifs de l'exploitation des biens transmis.

CECI EXPOSÉ, LES PARTIES ONT ÉTABLI DE LA MANIÈRE SUIVANTE LE PROJET DE LEUR FUSION

CHAPITRE II : APPORT-FUSION

I - Dispositions préalables

La société VIRE FIT apporte, sous les garanties ordinaires de fait et droit en la matière, à la société DYNAMIC ESCALE, l'ensemble des biens, droits et obligations, actifs et passifs, sans

exception ni réserve, qui constitueront son patrimoine à la date de réalisation de la présente fusion.

Il est précisé que l'énumération ci-après n'a qu'un caractère indicatif et non limitatif, le patrimoine de la société VIRE FIT devant être dévolu à la société DYNAMIC ESCALE dans l'état où il se trouvera à la date de réalisation définitive de l'opération.

La comptabilisation dans les comptes de la société DYNAMIC ESCALE des actifs apportés s'effectuera par la reprise, à l'identique, des valeurs brutes, des amortissements et des provisions pour dépréciation afférents à ces actifs figurant dans les comptes de la société absorbée au 1^{er} janvier 2026, conformément aux articles 710-1 et 720-1 du Plan Comptable Général.

II - Apport de la société VIRE FIT

A) Actif apporté

1. Eléments incorporels

. Immobilisations incorporelles 0,00 euros

2. Eléments corporels

. Matériels, machines et installations techniques 1 930,62 euros

. Autres immobilisations corporelles 17 824,07 euros

L'ensemble des éléments corporels étant évalué à 19 754,69 euros

3. Immobilisations financières Néant

La liste des immobilisations est annexée (Annexe 3).

4. Avances et acomptes versés 1 279,20 euros

5. Valeurs réalisées et disponibles

. Créances 3 533,26 euros

. Disponibilités 3 857,22 euros

=====

Soit un montant de l'actif net apporté de 28 424,37 euros

B) Passif pris en charge

1. Provisions pour risques et charges Néant

2. Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit Néant

3. Emprunts et dettes financières divers 3 180,69 euros

4. Dettes fournisseurs	7 340,66 euros
5. Dettes fiscales et sociales	23,90 euros
6. Autres dettes	Néant
	=====
Soit un montant de passif apporté de	10 545,25 euros

C) Actif net apporté

Les éléments d'actifs étant évalués au 31 décembre 2025 à 28 424,37 euros et le passif pris en charge à la même date s'élevant à 10 545,25 euros, l'actif net apporté par la société VIRE FIT à la société DYNAMIC ESCALE s'élève donc à 17 879,12 euros.

Origine de propriété

Le fonds de commerce transmis dans le cadre de la présente fusion appartient à la société VIRE FIT pour l'avoir créé et développé depuis sa constitution.

III - Rémunération de l'apport-fusion

Ainsi qu'il a été dit ci-dessus, l'actif net apporté par la société VIRE FIT à la société DYNAMIC ESCALE s'élève donc à 17 879,12 euros.

Conformément aux dispositions de l'article L. 236-3, II du Code de commerce, et dès lors que la société EP HOLDING détient la totalité des parts ou actions représentant la totalité du capital de la société absorbante et de la société absorbée et qu'elle s'engage à les conserver jusqu'à la date de réalisation définitive de la fusion, il ne sera pas procédé à l'échange des parts de la société absorbée contre des actions de la société absorbante.

L'apport-fusion ne sera pas rémunéré par l'émission de nouvelles actions de la société DYNAMIC ESCALE et ne donnera lieu à aucune augmentation de son capital ni à aucune détermination d'un rapport d'échange.

Conformément aux dispositions comptables applicables (règlement de l'Autorité des normes comptables n° 2019-06 du 8 novembre 2019 homologué par arrêté du 26 décembre 2019), dans les comptes de la société absorbante, la contrepartie des apports sera comptabilisée au compte de report à nouveau.

Dans les comptes de la société mère des sociétés parties à la fusion, la valeur brute et les éventuelles dépréciations des titres de la société absorbée seront ajoutées à la valeur brute et aux éventuelles dépréciations des titres de la société absorbante. La valeur comptable brute des titres de la société absorbée sera répartie uniformément sur la valeur unitaire des titres de la société absorbante.

IV - Propriété et jouissance

La société DYNAMIC ESCALE sera propriétaire et entrera en possession des biens et droits apportés, à titre de fusion, à compter du jour de la réalisation définitive de ladite fusion.

Le représentant de la société VIRE FIT déclare qu'il continuera de gérer la Société selon les mêmes principes que précédemment, mais s'engage à demander l'accord préalable de la société DYNAMIC ESCALE pour tout acte important susceptible d'affecter les biens et droits apportés.

La société DYNAMIC ESCALE en aura jouissance rétroactivement à compter du 1^{er} janvier 2026. Il est expressément stipulé que toutes les opérations effectuées par la société VIRE FIT à compter du 1^{er} janvier 2026 jusqu'à la date de réalisation seront considérées de plein droit comme l'ayant été par la société DYNAMIC ESCALE, ladite société acceptant dès maintenant, au jour où la remise des biens lui en sera faite, les actifs et passifs qui existeront alors comme tenant lieu de ceux existant au 1^{er} janvier 2026.

A cet égard, le représentant de la société VIRE FIT déclare qu'il n'a été fait depuis le 1^{er} janvier 2026 aucune opération autre que les opérations de gestion courante et qu'il s'engage à n'en faire aucune entre la date de la signature des présentes et celle de la réalisation définitive de la fusion.

Les sociétés reconnaissent que cette rétroactivité emporte un plein effet fiscal, dont elles s'engagent à accepter toutes les conséquences.

D'une manière générale, la société absorbante sera subrogée purement et simplement, dans tous les droits, actions, obligations et engagements divers de la société absorbée, dans la mesure où ces droits, actions, obligations et engagements se rapportent aux biens faisant l'objet du présent apport.

CHAPITRE III : CHARGES ET CONDITIONS

Les biens apportés sont libres de toutes charges et conditions autres que celles ici rappelées :

I - Enoncé des charges et conditions

A/ La société DYNAMIC ESCALE prendra les biens apportés par la société absorbée dans l'état où ils se trouveront à la date de réalisation de la fusion, sans pouvoir exercer aucun recours contre la société VIRE FIT, pour quelque cause que ce soit et notamment pour usure ou mauvais état des installations, du mobilier et des matériels ou outillages apportés, erreur dans la désignation et la contenance des biens, quelle qu'en soit l'importance.

B/ Ainsi qu'il a déjà été dit, les apports de la société absorbée sont consentis et acceptés moyennant la charge pour la société absorbante de payer l'intégralité du passif de la société

absorbée, tel qu'énoncé plus haut, et d'une manière générale, tel que ce passif existera au jour de la réalisation définitive de la fusion projetée.

Il est précisé ici que le montant ci-dessus indiqué du passif de la société VIRE FIT à la date du 31 décembre 2025, donné à titre purement indicatif, ne constitue pas une reconnaissance de dettes au profit de prétendus créanciers qui seront tenus, dans tous les cas, d'établir leurs droits et de justifier de leurs titres.

Enfin, la société DYNAMIC ESCALE prendra à sa charge les passifs qui n'auraient pas été comptabilisés et transmis en vertu du présent acte, ainsi que les passifs, ayant une cause antérieure au 31 décembre 2025, mais qui ne se révéleraient qu'après la réalisation définitive de la fusion.

II - Autres charges et conditions

L'absorption est, en outre, faite sous les autres charges et conditions suivantes :

A/ La société absorbante aura tous pouvoirs, dès la réalisation de la fusion, notamment pour intenter ou défendre à toutes actions judiciaires en cours ou nouvelles, au lieu et place de la société absorbée et relatives aux biens apportés, pour donner tous acquiescements à toutes décisions, pour recevoir ou payer toutes sommes dues en suite des sentences ou transactions.

B/ La société DYNAMIC ESCALE supportera et acquittera, à compter du jour de la réalisation de la fusion, les impôts et taxes, primes et cotisations d'assurances, ainsi que toutes charges quelconques, ordinaires ou extraordinaires, grevant ou pouvant grever les biens et droits apportés et celles qui sont ou seront inhérentes à l'exploitation ou à la propriété des biens apportés.

C/ La société DYNAMIC ESCALE exécutera, à compter du jour de la réalisation de la fusion, tous traités, marchés et conventions intervenus avec des tiers et avec le personnel, relativement à l'exploitation des biens apportés, toutes assurances contre l'incendie, les accidents et autres risques et sera subrogée dans tous les droits et obligations en résultant à ses risques et périls, sans recours contre la société absorbée.

D/ Elle se conformera aux lois, décrets, arrêtés, règlements et usages concernant les exploitations de la nature de celle dont font partie les biens apportés et fera son affaire personnelle de toutes autorisations qui pourraient être nécessaires, le tout à ses risques et périls.

E/ La société DYNAMIC ESCALE sera subrogée, à compter de la date de la réalisation définitive de la fusion dans le bénéfice et la charge de tous contrats, traités, conventions, marchés de toute nature liant valablement la société absorbée à tout tiers pour l'exploitation de son activité ainsi que dans le bénéfice ou la charge de toutes autorisations administratives qui auraient été consenties à la société VIRE FIT.

Elle fera son affaire personnelle de l'obtention de l'agrément par tous tiers à cette subrogation, la société VIRE FIT s'engageant, pour sa part, à entreprendre, chaque fois que cela sera nécessaire, les démarches en vue du transfert de ces contrats.

F/ Conformément à l'article L. 1224-1 du Code du travail, tous les contrats de travail en cours au jour de la réalisation définitive de la fusion entre la société VIRE FIT et ceux de ses salariés transférés à la société DYNAMIC ESCALE par l'effet de la loi, se poursuivront avec la société DYNAMIC ESCALE qui se substituera à la société VIRE FIT du seul fait de la réalisation de la présente fusion.

La société DYNAMIC ESCALE sera donc substituée à la société absorbée en ce qui concerne toutes retraites, comme tous compléments de retraites susceptibles d'être dus, ainsi que tous avantages et autres charges en nature ou en espèces, y compris les congés payés, ainsi que toutes charges sociales et fiscales y afférentes.

Il est précisé que la société VIRE FIT n'embauche aucun salarié à ce jour.

III - Engagements de la société absorbée

La société VIRE FIT prend les engagements ci-après :

A/ La société absorbée s'oblige jusqu'à la date de réalisation de la fusion, à poursuivre l'exploitation de son activité, avec les mêmes principes que par le passé, et à ne rien faire, ni laisser faire qui puisse avoir pour conséquence d'entraîner sa dépréciation.

De plus, jusqu'à la réalisation définitive de la fusion, la société VIRE FIT s'oblige à n'effectuer aucun acte de disposition du patrimoine social de ladite société sur des biens, objets du présent apport, en dehors des opérations sociales courantes, sans accord de la société absorbante, et à ne contracter aucun emprunt exceptionnel sans le même accord, de manière à ne pas affecter les valeurs conventionnelles de l'apport sur le fondement desquelles ont été établies les bases financières de l'opération projetée.

B/ Elle s'oblige à fournir à la société DYNAMIC ESCALE, tous les renseignements dont cette dernière pourrait avoir besoin, à lui donner toutes signatures et à lui apporter tous concours utiles pour lui assurer vis-à-vis de quiconque la transmission des biens et droits compris dans les apports et l'entier effet des présentes conventions.

Elle devra, notamment, à première réquisition de la société DYNAMIC ESCALE, faire établir tous actes complémentaires, réitératifs ou confirmatifs des présents apports et fournir toutes justifications et signatures qui pourraient être nécessaires ultérieurement.

C/ Au cas où la transmission de certains contrats ou de certains biens serait subordonnée à l'accord ou à l'agrément d'un cocontractant ou d'un tiers quelconque, le représentant de la société VIRE FIT sollicitera en temps utile les accords ou décisions d'agrément nécessaires, et en

justifiera à la société DYNAMIC ESCALE dans les meilleurs délais avant la réalisation de la fusion.

D/ La société VIRE FIT s'oblige à remettre et à livrer à la société DYNAMIC ESCALE aussitôt après la réalisation définitive des présents apports, tous les biens et droits ci-dessus apportés, ainsi que tous titres et documents de toute nature s'y rapportant.

CHAPITRE IV : DATE DE REALISATION DE LA FUSION

Conformément aux dispositions de l'article L. 236-11 du Code de commerce, il n'y aura pas lieu à approbation de la fusion par la société EP HOLDING, associée unique de la société absorbée et de la société absorbante.

En conséquence, les sociétés VIRE FIT et DYNAMIC ESCALE conviennent que l'opération de fusion objet des présentes sera effective et deviendra définitive à la date du 30 juin 2026 à minuit sous réserve que la publicité prescrite par l'article L. 236-6, alinéa 2 du Code de commerce ait été réalisée trente jours au moins avant cette date. A défaut, elle sera réalisée le lendemain de l'expiration du délai d'opposition des créanciers prévu à l'article R. 236-11 du Code de commerce. La date à laquelle la fusion sera définitivement réalisée s'entend, dans les présentes, de la "date de réalisation".

La société VIRE FIT se trouvera dissoute de plein droit par le seul fait et à compter du jour de la réalisation définitive de la fusion.

Il ne sera procédé à aucune opération de liquidation du fait de la transmission à la société DYNAMIC ESCALE de la totalité de l'actif et du passif de la société VIRE FIT.

CHAPITRE V : DECLARATIONS GENERALES

1) Déclarations générales de la société absorbée

Emmanuel PHILIPPE, ès-qualités, déclare :

- Que la société VIRE FIT n'est pas et n'a jamais été en état de cessation des paiements, en situation de redressement ou de liquidation judiciaires, ne fait l'objet d'aucune procédure de sauvegarde et qu'elle a, de manière générale, la pleine capacité de disposer de ses droits et biens ;

- Qu'elle n'est actuellement, ni susceptible d'être ultérieurement, l'objet d'aucune poursuite pouvant entraver ou interdire l'exercice de son activité ;

- Qu'elle a obtenu toutes les autorisations contractuelles, administratives ou autres qui pourraient être nécessaires pour assurer valablement la transmission des biens apportés, y compris le consentement des bailleurs de locaux loués si celui-ci s'avérait nécessaire ;
- Que les créances et valeurs mobilières apportées, notamment les titres de participation, sont de libre disposition ; qu'elles ne sont grevées d'aucun nantissement ; que les procédures d'agrément préalable auxquelles pourrait être subordonnée leur transmission à la société DYNAMIC ESCALE ont été régulièrement entreprises ;
- Qu'elle est propriétaire de son fonds de commerce pour l'avoir créé le 1^{er} août 2017.
- Que son patrimoine n'est menacé d'aucune mesure d'expropriation ;
- Que le matériel et autres ne sont grevés d'aucune inscription de privilège de vendeur ou de nantissement, étant entendu que, si une telle inscription se révélait du chef de la société absorbée, cette dernière devrait immédiatement en rapporter mainlevée et certificat de radiation à ses frais ;
- Qu'elle ne détient aucun immeuble ni droit immobilier ;
- Que tous les livres de comptabilité qui se réfèrent auxdites années ont fait l'objet d'un inventaire par les parties qui les ont visés ;
- Que la société VIRE FIT s'oblige à remettre et à livrer à la société DYNAMIC ESCALE, aussitôt après la réalisation définitive de la présente fusion, les livres, documents et pièces comptables inventoriés.

2) Déclarations générales de la société absorbante

Emmanuel PHILIPPE, ès-qualités, déclare :

- Que la société DYNAMIC ESCALE n'est pas et n'a jamais été en état de cessation des paiements, en situation de redressement ou de liquidation judiciaires, ne fait l'objet d'aucune procédure de sauvegarde et qu'elle a, de manière générale, la pleine capacité de disposer de ses droits et biens ;
- Qu'elle a la capacité et a obtenu les autorisations nécessaires de ses organes sociaux compétents pour signer et exécuter le présent traité de fusion ;
- Qu'elle a la capacité et remplit les conditions légales pour exercer l'ensemble des activités de la société absorbée.

CHAPITRE VI : DECLARATIONS FISCALES ET SOCIALES

I - Dispositions générales

Les représentants des deux sociétés soussignées obligent celles-ci à se conformer à toutes dispositions légales en vigueur en ce qui concerne les déclarations à faire pour le paiement de l'impôt sur les sociétés et de toutes autres impositions et taxes résultant de la réalisation définitive de la présente fusion, dans le cadre de ce qui sera dit ci-après.

II - Droits d'enregistrement

Le présent projet est exonéré de droits d'enregistrement en application du décret n° 2020-623 du 22 mai 2020 relatif à l'application du régime spécial des fusions, scissions et apports partiels d'actif aux opérations entre certaines sociétés liées.

III - Impôt sur les sociétés

Ainsi qu'il en est convenu ci-dessus, les parties ont décidé de conférer à la fusion un effet rétroactif comptable et fiscal au 1^{er} janvier 2026.

En conséquence, les résultats bénéficiaires et déficitaires produits depuis cette date par l'exploitation de la société absorbée seront englobés dans les résultats imposables de la société absorbante.

Les représentants des sociétés absorbée et absorbante rappellent que la société EP HOLDING détient la totalité des parts de la société absorbée et des actions de la société absorbante, représentant la totalité du capital de chacune desdites sociétés et que la fusion constitue une opération de restructuration interne. Les apports seront transcrits à la valeur comptable dans les écritures de la société absorbée, retenue à la date du 31 décembre 2025, conformément aux articles 710-1 et 720-1 du Plan Comptable Général.

Les sociétés VIRE FIT et DYNAMIC ESCALE sont deux personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés en France. Les soussignés, ès-qualités, déclarent soumettre la présente fusion au régime fiscal de faveur prévu à l'article 210 A du Code général des impôts.

A ce titre, la société DYNAMIC ESCALE s'engage expressément à respecter l'ensemble des engagements prévus à l'article 210 A du CGI, et notamment :

- à reprendre à son passif les provisions dont l'imposition est différée chez la société absorbée et qui ne deviennent pas sans objet du fait de l'opération de fusion, y compris les réserves réglementées figurant au bilan de cette société (CGI, art. 210 A-3. a.) ;

- à se substituer à la société absorbée pour la réintégration des résultats dont la prise en compte avait été différée pour l'imposition de cette dernière (CGI, art. 210 A-3. b.) ;
- à calculer les plus-values réalisées ultérieurement à l'occasion de la cession des immobilisations non amortissables reçues en apport d'après la valeur qu'avaient ces biens, du point de vue fiscal, dans les écritures de la société absorbée (CGI, art. 210 A-3. c.) ;
- à réintégrer, par parts égales, dans ses bénéfices soumis à l'impôt sur les sociétés dans les délais et conditions fixés à l'article 210 A-3. d. du Code général des impôts, les plus-values dégagées lors de l'apport des biens amortissables. Toutefois, la cession d'un des biens amortissables apportés entraîne l'imposition immédiate de la fraction de la plus-value afférente à ce bien qui n'a pas encore été réintégrée. En contrepartie, les amortissements et les plus-values ultérieurs afférents aux éléments amortissables sont calculés d'après la valeur qui leur a été attribuée lors de l'apport ;
- à inscrire à son bilan les éléments autres que les immobilisations pour la valeur qu'ils avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures de la société absorbée ou, à défaut, à comprendre dans ses résultats de l'exercice de la fusion le profit correspondant à la différence entre la nouvelle valeur de ces éléments et la valeur qu'ils avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures de la société absorbée (CGI, art. 210 A-3. e.) ;
- l'ensemble des apports étant transmis sur la base de leur valeur nette comptable, à reprendre à son bilan les écritures comptables de la société absorbée relatives aux éléments apportés (valeur d'origine, amortissements, provisions pour dépréciation) et continuer de calculer les dotations aux amortissements à partir de la valeur d'origine qu'avaient les biens dans les écritures de la société absorbée (BOI-IS-FUS-30-20 n° 10).

La société absorbante s'engage par ailleurs à respecter les engagements déclaratifs suivants, pour autant qu'ils trouvent à s'appliquer :

- joindre à sa déclaration annuelle de résultat au titre de l'exercice au cours duquel est réalisée la fusion et, en tant que de besoin, des exercices suivants, un état de suivi des valeurs fiscales visé à l'article 54 septies du Code général des impôts et à l'article 38 quindecies de l'Annexe III du Code général des impôts ;
- tenir, le cas échéant, le registre de suivi des plus-values sur biens non amortissables et dont l'imposition a été reportée, prévu à l'article 54 septies, II du Code général des impôts.

La société absorbée établira dans un délai de quarante-cinq jours suivant la date de réalisation de la fusion, une déclaration de cessation d'activité prévue à l'article 201 du Code général des impôts.

IV - Taxe sur la valeur ajoutée

Les soussignés constatent que la présente opération de fusion constitue la transmission sous forme d'apport à une société d'une universalité totale de biens au sens de l'article 257 bis du Code général des impôts. En conséquence, sont dispensés de TVA les apports de marchandises, de biens mobiliers corporels et incorporels d'investissement, d'immeubles et de terrains à bâtir.

Les sociétés VIRE FIT et DYNAMIC ESCALE déclareront le montant total hors taxe des actifs transmis sur la ligne "Autres opérations non-imposables" de la déclaration de TVA souscrite au titre de la période au cours de laquelle la fusion est réalisée.

Conformément à l'article 257 bis précité, la société absorbante continuera la personne de la société absorbée et devra, le cas échéant, opérer les régularisations du droit à déduction et les taxations de cessions ou de livraisons à soi-même qui deviendraient exigibles postérieurement à la fusion et qui auraient en principe incombé à la société absorbée si elle avait continué à exploiter.

En outre, la société absorbante continuera la personne de la société absorbée et devra, si elle réalise des opérations dont la base d'imposition est assise sur la marge en application du e du 1 de l'article 266, de l'article 268 ou de l'article 297 A du Code général des impôts, la calculer en retenant au deuxième terme de la différence, le montant qui aurait été celui retenu par la société absorbée si elle avait réalisé l'opération.

La société DYNAMIC ESCALE s'engage à adresser au Service des impôts dont elle dépend une déclaration en double exemplaire faisant référence au présent traité de fusion, dans laquelle elle indiquera le montant du crédit de TVA qui lui sera transféré.

V - Autres taxes

La société DYNAMIC ESCALE sera subrogée dans les droits et obligations de la société VIRE FIT au titre de la déclaration et du paiement de toute taxe, cotisation ou impôt restant éventuellement dus par cette dernière au jour de sa dissolution.

VI - Opérations antérieures - Subrogation générale

Le cas échéant, la société absorbante s'engage à reprendre en tant que de besoin, le bénéfice et/ou la charge de tous engagements de nature fiscale relatifs aux éléments d'actifs lui étant transmis dans le cadre de la présente fusion, qui auraient pu être antérieurement souscrits par la société absorbée à l'occasion d'opérations ayant bénéficié d'un régime fiscal de faveur en matière de droits d'enregistrement, d'impôt sur les sociétés ou de taxes sur le chiffre d'affaires, et notamment à l'occasion d'opérations de fusion ou d'apports partiels d'actifs soumises aux dispositions des articles 210 A et 210 B du Code général des impôts.

CHAPITRE VII : Dispositions diverses

I - Formalités

La société DYNAMIC ESCALE remplira, dans les délais légaux, toutes formalités légales de publicité et dépôts légaux relatifs aux apports.

Elle fera son affaire personnelle des déclarations et formalités nécessaires auprès de toutes administrations qu'il appartiendra, pour faire mettre à son nom les biens apportés.

Elle remplira, d'une manière générale, toutes formalités nécessaires, en vue de rendre opposable aux tiers la transmission des biens et droits mobiliers à elle apportés.

II - Désistement

Le représentant de la société absorbée déclare désister purement et simplement celle-ci de tous droits de privilège et d'action résolutoire pouvant profiter à ladite société, sur les biens ci-dessus apportés, pour garantir l'exécution des charges et conditions imposées à la société absorbante, aux termes du présent acte.

En conséquence, il dispense expressément de prendre inscription au profit de la société absorbée pour quelque cause que ce soit.

III - Remise de titres

Il sera remis à la société DYNAMIC ESCALE lors de la réalisation définitive de la présente fusion, les originaux des actes constitutifs et modificatifs de la société absorbée, ainsi que les livres de comptabilité, les titres de propriété, les attestations relatives aux valeurs mobilières, la justification de la propriété des parts et tous contrats, archives, pièces ou autres documents relatifs aux biens et droits apportés.

IV - Frais

Tous les frais, droits et honoraires auxquels donne ouverture la fusion, ainsi que tous ceux qui en seront la suite et la conséquence, seront supportés par la société DYNAMIC ESCALE, ainsi que son représentant l'y oblige.

V - Election de domicile

Pour l'exécution des présentes et leurs suites, les parties font élection de domicile en leurs sièges sociaux respectifs tels que figurant en tête des présentes.

VI - Pouvoirs

Tous pouvoirs sont dès à présent expressément donnés :

- aux soussignés, ès-qualités, représentant les sociétés concernées par la fusion, avec faculté d'agir ensemble ou séparément, à l'effet, s'il y avait lieu, de faire le nécessaire au moyen de tous actes complémentaires ou supplétifs ;

- aux porteurs d'originaux ou d'extraits certifiés conformes des présentes et de toutes pièces constatant la réalisation définitive de la fusion, pour exécuter toutes formalités et faire toutes déclarations, significations, tous dépôts, inscriptions, publications et autres.

VII - Affirmation de sincérité

Les parties affirment, sous les peines édictées par l'article 1837 du Code général des impôts, que l'acte exprime l'intégralité de la rémunération de l'apport et reconnaissent être informés des sanctions encourues en cas d'inexactitude de cette affirmation.

VIII - Droit applicable - Règlement des litiges

Le présent traité de fusion et les opérations qu'il décrit sont soumis au droit français.

Tout litige qui pourrait survenir entre les parties relatif à la validité, l'interprétation ou l'exécution, du traité de fusion sera soumis à la compétence exclusive des tribunaux du ressort de la cour d'appel de CAEN.

IX - Annexes

Les TROIS (3) annexes dont la liste suit, font partie intégrante du traité de fusion.

- Annexe 1 : Procès-verbal des décisions de l'associée unique de la société VIRE FIT
- Annexe 2 : Comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2025 de la société VIRE FIT,
- Annexe 3 : Détail des immobilisations

SIGNATURE ELECTRONIQUE

Le présent contrat est signé par chacune des Parties au moyen d'un procédé de signature électronique qualifiée (SEQ) mis en œuvre par un prestataire tiers, DocuSign, qui garantit la sécurité et l'intégrité des exemplaires numériques conformément à l'article 1367 du code civil et au décret d'application n°2017-1416 du 28 septembre 2017 relatif à la signature électronique, transposant le règlement (UE) n°910/2014 du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet

2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur.

Conformément à l'alinéa 4 de l'article 1375 du code civil, le Contrat est établi en un seul exemplaire numérique original, dont une copie sera délivrée à chacune des Parties directement par DocuSign, qui est en charge de la mise en œuvre de la solution de signature électronique qualifiée dans les conditions requises par l'article 1367 du code civil et au décret d'application n°2017-1416 du 28 septembre 2017 relatif à la signature électronique. Les Parties s'engagent à prendre toutes mesures adaptées pour garantir que la signature électronique qualifiée de cet acte ne puisse être apposée que par leur représentant légal respectif (si elles sont des personnes morales) ou par toute personne dûment habilitée à cet effet en vertu d'un pouvoir joint aux présentes, tel que mentionné en en-tête des présentes.

Les Parties ont signé le contrat en version électronique au moyen d'une tablette numérique ou en saisissant un OTP SMS. A cet égard, elles reconnaissent conformément aux dispositions de l'Article 1174 du Code Civil :

- que ce moyen sera recevable pour prouver la signature et le contenu du contrat et pour certifier la signature des signataires respectifs devant les Tribunaux compétents ; et
- que le contrat signé électroniquement constitue l'original dudit contrat, qu'il a la même valeur probante qu'un écrit sur support papier et produit les mêmes effets juridiques et par voie de conséquences les Parties s'engagent à ne pas contester la recevabilité, l'opposabilité ou la force probante des éléments du document électronique signé, sur le fondement de leur nature électronique.

Le 4 mai 2026

<u>La société absorbante :</u>	<u>La société absorbée :</u>
La société DYNAMIC ESCALE <i>Représentée par la société EP HOLDING, elle-même représentée par M. Emmanuel PHILIPPE</i> Signé par :  D75F5BA542B7465...	La société VIRE FIT <i>Représentée par M. Emmanuel PHILIPPE</i> Signé par :  D75F5BA542B7465...

VIRE FIT

Société à responsabilité limitée au capital de 10 000,00 euros
Siège social : Avenue de Bischwiller
14500 VIRE NORMANDIE
829 939 636 RCS CAEN

**PROCÈS-VERBAL DES
DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 4 MAI 2026**

L'an deux mille vingt-six,
Le 4 mai,

Le soussigné Emmanuel PHILIPPE, agissant en qualité de représentant légal de la société EP HOLDING, Société à responsabilité limitée au capital de 2 000 euros, dont le siège social est situé 131, allée des Acres 61100 FLERS, immatriculée sous le numéro 880 147 046 RCS ALENCON,

Associée unique de la société VIRE FIT,

Après avoir pris connaissance du rapport de la gérance,

A pris les décisions suivantes :

- Examen et approbation d'un projet de fusion par absorption de notre Société par la société DYNAMIC ESCALE,
- Délégation de pouvoirs au gérant à l'effet de négocier, conclure, signer et publier ce projet,

PREMIÈRE DÉCISION

La société EP HOLDING, associée unique, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance et pris connaissance du projet de traité de fusion, qui prévoit l'absorption de notre Société par la société DYNAMIC ESCALE, société par actions simplifiée au capital de 20 000 euros, dont le siège social est 131, allée des Acres 61100 FLERS, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 533 043 980 RCS ALENCON, approuve ledit projet de traité de fusion dans toutes ses dispositions.

L'associée unique donne pouvoir à la gérance, à l'effet de signer le projet de fusion par absorption de la société VIRE FIT par la société DYNAMIC ESCALE.

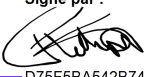
DEUXIÈME DÉCISION

L'associée unique constate qu'en application des articles L. 236-3 et L. 236-11 du Code de commerce, la Société se trouvera dissoute et liquidée du seul fait de la réalisation de la fusion.

L'associée unique confère tous pouvoirs à la gérance à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres relatives aux opérations de fusion et de dissolution de la Société.

Paraphe


De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

L'Associée Unique La Société EP HOLDING <i>Représentée par son gérant : Monsieur Emmanuel PHILIPPE</i>
Signé par :  D75F5BA542B7465...

Comptes annuels 2025

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

VIRE FIT

AVENUE DE BISCHWILLER
14500 VIRE-NORMANDIE

SIREN : 829.939.636

Éclairer
Entreprendre
Réussir



Sommaire

Attestation de présentation des comptes	3
Bilan	4
Bilan actif	5
Bilan passif	6
Compte de résultat	7
Compte de résultat	8
Détails des comptes	10
Bilan actif détaillé	11
Bilan passif détaillé	13
Compte de résultat détaillé	15
Liasse fiscale	18

Attestation de présentation des comptes



Attestation sans observation

En notre qualité d'expert-comptable et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de VIRE FIT relatifs à l'exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025, qui se caractérisent par les données suivantes :

- Total du bilan : 28 424,37 €
- Chiffre d'affaires : 58 536,16 €
- Résultat net comptable : -7 329,14 €

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle du Conseil national de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à FLERS

Philippe Bazin,
Expert-comptable

Philippe
Bazin

Signature numérique
de Philippe Bazin
Date : 2026.04.09
13:57:13 +02'00'

Bilan



Bilan actif

Postes	Brut	Amort. & dépréc.	Net 31/12/2025	Net 31/12/2024
Capital souscrit non appelé (I)				
Frais d'établissement (II)				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais de développement				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	12 133	12 133		
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériels et outillage industriels	90 754	88 823	1 931	3 455
Autres immobilisations corporelles	105 231	87 407	17 824	28 212
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (III)	208 118	188 363	19 755	31 668
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	1 279		1 279	1 048
CRÉANCES				
Créances clients et comptes rattachés				
Autres créances	3 533		3 533	2 572
Charges constatées d'avance				1 843
Capital souscrit - appelé, non versé				
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	3 857		3 857	18 863
TOTAL ACTIF CIRCULANT (IV)	8 670		8 670	24 325
Frais d'émission des emprunts (V)				
Primes de remboursement des emprunts (VI)				
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Actif (VII)				
TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V + VI + VII)	216 787	188 363	28 424	55 993

Bilan passif

Postes	31/12/2025	31/12/2024
Capital (dont versé...)	10 000	10 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Écarts de réévaluation		
Écarts d'équivalence		
RÉSERVES		
Réserve légale	1 000	1 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	14 208	13 784
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	- 7 329	424
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	17 879	25 208
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (I BIS)		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS (II)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses	3 181	5 266
Instruments financiers à terme		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 341	18 331
Dettes fiscales et sociales	24	4 345
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		2 842
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES (III)	10 545	30 785
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Passif (IV)		
TOTAL PASSIF (I + I BIS + II + III + IV)	28 424	55 993

Compte de résultat



Compte de résultat

Postes	2025	2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Vente de marchandises	2 169	3 926
Production vendue de biens		
Production vendue de services	56 368	112 765
MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES	58 536	116 691
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions	8 500	10 910
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	1 800	
Autres produits	189	201
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	69 025	127 802
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	1 416	2 114
Variation de stocks		
Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes	41 964	56 655
Impôts, taxes, et versements assimilés	480	784
Salaires	13 389	34 850
Cotisations sociales	163	2 678
Dotations aux amortissements et aux dépréciations :		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	11 791	13 700
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		
Dotations aux provisions		
Valeurs comptables des immobilisations incorp. et corp. cédées	122	
Autres charges	6 936	16 260
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	76 261	127 041
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	- 7 237	760
QUOTE-PART DE RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FAITES EN COMMUN		
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)		
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)		
PRODUITS FINANCIERS		
De participations		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change		
Produits des cessions d'immobilisations financières		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)		
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	92	336
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES (VI)	92	336

Postes	2025	2024
RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)	- 92	- 336
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)	- 7 329	424
Produits exceptionnels (VII) Charges exceptionnelles (VIII)		
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX) Impôts sur les bénéfices (X)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	69 025	127 802
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	76 354	127 378
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	- 7 329	424

Détails des comptes



Bilan actif détaillé

Postes	Brut	Amort. & dépréc.	Net 31/12/2025	Net 31/12/2024	Var. (%)
Capital souscrit non appelé (I)					
Frais d'établissement (II)					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Frais de développement					
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et v...	12 133,00	12 133,00			
20511000000 - Licence	12 133,00		12 133,00	12 133,00	
28051100000 - Amortissement licence		12 133,00	-12 133,00	-12 133,00	
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes					
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériels et outillage industriels	90 753,96	88 823,34	1 930,62	3 455,38	-44,13
21540000000 - Matériels industriels	90 753,96		90 753,96	97 397,32	-6,82
28154000000 - Amortis materiel industriel		88 823,34	-88 823,34	-93 941,94	5,45
Autres immobilisations corporelles	105 230,67	87 406,60	17 824,07	28 212,42	-36,82
21810000000 - Installations générales, agencements, aménagement...	104 240,72		104 240,72	104 240,72	
21830000000 - Matériel de bureau et matériel informatique	989,95		989,95	989,95	
28181000000 - Amortis instal gales agent div		86 416,65	-86 416,65	-76 028,30	-13,66
28183000000 - Amortis mat bureau et info		989,95	-989,95	-989,95	
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes					
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES					
Participations					
Créances rattachées à des participations					
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (III)	208 117,63	188 362,94	19 754,69	31 667,80	-37,62
STOCKS ET EN-COURS					
Matières premières et autres approvisionnements					
En-cours de production (biens et services)					
Produits finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes	1 279,20		1 279,20	1 047,51	22,12
40910000000 - Fournisseurs - avances et acomptes versés sur com...	1 279,20		1 279,20	1 047,51	22,12
CRÉANCES					
Créances clients et comptes rattachés					
Autres créances	3 533,26		3 533,26	2 571,89	37,38
40100000000 - Fournisseurs				236,52	-100,00
43731000000 - Caisse de prevoyance	85,90		85,90		
44566000000 - Tva sur autres biens et services				1 065,14	-100,00
44567000000 - Crédit de tva à reporter	498,00		498,00		
44583000000 - Remboursement de taxes sur le chiffre d'affaires dem...	2 944,00		2 944,00		
44583000100 - Tva à régulariser actif	5,36		5,36	1 065,18	-99,50
44586000000 - Taxes sur le chiffre d'affaires sur factures non parven...				174,58	-100,00
46760000000 - Ouest france achats_reventes				30,47	-100,00
Charges constatées d'avance				1 843,04	-100,00

Postes	Brut	Amort. & dépréc.	Net 31/12/2025	Net 31/12/2024	Var. (%)
48600000000 - Charges constatées d'avance				1 843,04	-100,00
Capital souscrit - appelé, non versé					
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT					
Actions propres					
Autres titres					
Instruments financiers à terme et jetons détenus					
Disponibilités	3 857,22		3 857,22	18 862,53	-79,55
51210010000 - Crédit mutuel - credit mutuel	3 746,72		3 746,72	18 756,03	-80,02
53100000000 - Caisse siège social	110,50		110,50	106,50	3,76
TOTAL ACTIF CIRCULANT (IV)	8 669,68		8 669,68	24 324,97	-64,36
Frais d'émission des emprunts (V)					
Primes de remboursement des emprunts (VI)					
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Actif (VII)					
TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V + VI + VII)	216 787,31	188 362,94	28 424,37	55 992,77	-49,24

Bilan passif détaillé

Postes	31/12/2025	31/12/2024	Var. (%)
Capital (dont versé...) <i>10130000000 - Capital souscrit - appelé, versé</i>	10 000,00 <i>10 000,00</i>	10 000,00 <i>10 000,00</i>	
Primes d'émission, de fusion, d'apport			
Écarts de réévaluation			
Écarts d'équivalence			
RÉSERVES			
Réserve légale <i>10610000000 - Réserve légale</i>	1 000,00 <i>1 000,00</i>	1 000,00 <i>1 000,00</i>	
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves <i>10680000000 - Autres réserves</i>	14 208,26 <i>14 208,26</i>	13 784,26 <i>13 784,26</i>	3,08 <i>3,08</i>
Report à nouveau			
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	- 7 329,14	424,00	- 1,83k
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	17 879,12	25 208,26	- 29,07
Produit des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (I BIS)			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL PROVISIONS (II)			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières diverses <i>45150000000 - Compte courant ep holding</i> <i>45500000000 - Associés - comptes courants</i>	3 180,69 <i>3 108,39</i> <i>72,30</i>	5 266,08 <i>5 266,08</i>	- 39,60 <i>- 40,97</i>
Instruments financiers à terme			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés <i>40100000000 - Fournisseurs</i> <i>40810000000 - Fournisseurs</i>	7 340,66 <i>140,66</i> <i>7 200,00</i>	18 330,88 <i>7 683,38</i> <i>10 647,50</i>	- 59,95 <i>- 98,17</i> <i>- 32,38</i>
Dettes fiscales et sociales <i>421COCHE000 - Coche</i> <i>421FROST000 - Frost</i> <i>42820000000 - Dettes provisionnées pour congés à payer</i> <i>43100000000 - Sécurité sociale</i> <i>43731000000 - Caisse de prevoyance</i> <i>43732000000 - Caisse de prevoyance mutex</i> <i>43820000000 - Charges sociales sur congés à payer</i> <i>44551000000 - Tva à décaisser</i> <i>44584000100 - Tva à régulariser passif</i>	23,90 23,90	4 345,24 <i>771,54</i> <i>950,96</i> <i>473,39</i> <i>15,00</i> <i>45,20</i> <i>167,82</i> <i>6,37</i> <i>1 701,00</i> <i>213,96</i>	- 99,45 <i>- 100,00</i> <i>- 100,00</i> <i>- 100,00</i> <i>- 100,00</i> <i>- 100,00</i> <i>- 85,76</i> <i>- 100,00</i> <i>- 100,00</i> <i>- 100,00</i>
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes <i>46710000000 - Emmanuel philippe</i>		2 842,31 <i>2 842,31</i>	- 100,00 <i>- 100,00</i>

Postes	31/12/2025	31/12/2024	Var. (%)
Produits constatés d’avance			
TOTAL DETTES (III)	10 545,25	30 784,51	-65,74
Écarts de conversion et diff. d’évaluation - Passif (IV)			
TOTAL PASSIF (I + I BIS + II + III + IV)	28 424,37	55 992,77	-49,24

Compte de résultat détaillé

Postes	2025	2024	Var. (%)
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Vente de marchandises	2 168,50	3 926,25	-44,77
70710000000 - Marchandises (ou groupe) a	752,24	1 811,88	-58,48
70730000000 - Ventes ouest france	1 416,26	2 114,37	-33,02
Production vendue de biens			
Production vendue de services	56 367,66	112 764,99	-50,01
70600000000 - Prestations de services	56 367,66	105 264,99	-46,45
70610000000 - Prestations exo formation		7 500,00	-100,00
MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES	58 536,16	116 691,24	-49,84
Production stockée			
Production immobilisée			
Subventions	8 500,00	10 909,50	-22,09
74000000000 - Subventions	8 500,00	10 909,50	-22,09
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions			
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	1 800,00		
75700000000 - Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	1 800,00		
Autres produits	188,56	200,83	-6,11
75800000000 - Indemnités et autres produits (anciennement produits divers de gestion courante)	188,56	200,83	-6,11
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	69 024,72	127 801,57	-45,99
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats de marchandises	1 416,26	2 114,37	-33,02
60730000000 - Achats reventes ouest france	1 416,26	2 114,37	-33,02
Variation de stocks			
Achats de matières premières et autres approvisionnements			
Variation de stocks			
Autres achats et charges externes	41 964,46	56 655,42	-25,93
60611000000 - Fournitures electricite	3 388,97	3 282,91	3,23
60630000000 - Fournitures d'entretien et de petit équipement	54,86	256,57	-78,62
60635000000 - Achats obiz cartes pulp	907,17	1 500,76	-39,55
60640000000 - Fournitures administratives	333,96	455,83	-26,74
61320000000 - Locations immobilières	14 236,85	16 761,60	-15,06
61350000000 - Locations mobilières	180,00	240,00	-25,00
61355000000 - Location video-surveillance		1 176,90	-100,00
61355200000 - Location atlas	180,00	540,00	-66,67
61400000000 - Charges locatives et de copropriété	2 857,69	2 553,05	11,93
61550000000 - Entretien et réparation sur biens mobiliers		763,11	-100,00
61560000000 - Maintenance		180,00	-100,00
61600000000 - Primes d'assurances	546,84		
61620000000 - Assurance obligatoire dommage construction		267,19	-100,00
62100000000 - Personnel extérieur à l'entité	7 200,00	9 600,00	-25,00
62140000000 - Intervenant exterieur animation	2 120,00	600,00	253,33
62260000000 - Honoraires	4 484,00	4 445,00	0,88
62262000000 - Honoraires paie	980,00	1 281,40	-23,52
62270000000 - Frais d'actes et de contentieux	92,64	204,28	-54,65
62310000000 - Annonces et insertions	2 977,67	9 596,33	-68,97
62510000000 - Voyages et déplacements	37,36	861,44	-95,66
62610000000 - Frais télécommunications	599,92	626,89	-4,30
62620000000 - Frais postaux	21,93	22,86	-4,07
62710000000 - Frais sur titres (achat, vente, garde)	24,93	45,28	-44,94
62780000000 - Autres frais et commissions sur prestations de services	739,67	1 394,02	-46,94
Impôts, taxes, et versements assimilés	480,00	784,11	-38,78

Postes	2025	2024	Var. (%)
63330000000 - Contribution unique des employeurs à la formation professionnelle	9,00	323,11	-97,21
63511100000 - Contribution fonciere des entrepris	471,00	461,00	2,17
Salaires	13 388,57	34 850,33	-61,58
64110000000 - Salaires, appointements	12 644,83	34 793,71	-63,66
64120000000 - Congés payés	-473,39	-1 353,80	65,03
64151000000 - Cotisations facumtatives allianz		76,98	-100,00
64153000000 - Cotisation prevoyance personne cle nd	1 217,13	1 183,44	2,85
64154000000 - Cotisations facultatives retraites gerant		150,00	-100,00
Cotisations sociales	163,09	2 677,50	-93,91
64510000000 - Cotisations à l'urssaf	108,13	2 055,71	-94,74
64530000000 - Cotisations aux caisses de retraites		411,40	-100,00
64531000000 - Cotisations prevoyance	61,33	231,97	-73,56
64580000000 - Cotisations aux autres organismes sociaux	-6,37	-21,58	70,48
Dotations aux amortissements et aux dépréciations :			
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	11 790,64	13 699,62	-13,93
68112000000 - Immobilisations corporelles	11 790,64	13 699,62	-13,93
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations			
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			
Dotations aux provisions			
Valeurs comptables des immobilisations incorp. et corp. cédées	122,47		
65700000000 - Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	122,47		
Autres charges	6 935,94	16 259,77	-57,34
65100000000 - Redevances licences	5 086,35	14 438,70	-64,77
65110000000 - Redevances pour concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions inform...	1 215,84	1 807,17	-32,72
65800000000 - Pénalités et autres charges (anciennement charges diverses de gestion courante)	633,75	13,90	4,46k
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	76 261,43	127 041,12	-39,97
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-7 236,71	760,45	-1,05k
QUOTE-PART DE RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FAITES EN COMMUN			
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)			
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)			
PRODUITS FINANCIERS			
De participations			
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			
Autres intérêts et produits assimilés			
Reprises sur dépréciations et provisions			
Différences positives de change			
Produits des cessions d'immobilisations financières			
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie			
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)			
CHARGES FINANCIÈRES			
Dotations aux amortissements et aux provisions			
Intérêts et charges assimilées	92,43	336,45	-72,53
66110000000 - Intérêts des emprunts et dettes		51,94	-100,00
66150000000 - Intérêts des comptes courants et des dépôts créditeurs	72,30		
66160000000 - Interets bancaires	20,13	18,43	9,22
66800000000 - Autres charges financières		266,08	-100,00
Différences négatives de change			
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées			
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie			
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES (VI)	92,43	336,45	-72,53
RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)	-92,43	-336,45	72,53

Postes	2025	2024	Var. (%)
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)	- 7 329,14	424,00	- 1,83k
Produits exceptionnels (VII)			
Charges exceptionnelles (VIII)			
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)			
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)			
Impôts sur les bénéfices (X)			
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	69 024,72	127 801,57	- 45,99
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	76 353,86	127 377,57	- 40,06
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	- 7 329,14	424,00	- 1,83k

Liasse fiscale



1. BILAN – ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2026
cerfa
N° 15949 * 08
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise VIRE FIT - SIREN : 829939636														
Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois 12								Néant ☐						
								Exercice N clos le 31/12/2025						
				Brut		Amortissements, provisions		Net						
Capital souscrit non appelé TOTAL (I)				AA	0				0					
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement		AB	0		AC	0		0				
		Frais de développement		CX	0		CQ	0		0				
		Concessions, brevets et droits similaires		AF	12 133		AG	12 133		0				
		Fonds commercial (1)		AH	0		AI	0		0				
		autres immos incorporelles		AJ	0		AK	0		0				
		Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes		AL	0		AM	0		0				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains		AN	0		AO	0		0				
		Constructions		AP	0		AQ	0		0				
		Install. techniques, matériel et outillages industriels		AR	90 754		AS	88 823		1 931				
		Autres immos corporelles		AT	105 231		AU	87 407		17 824				
		Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes		AV	0		AW	0		0				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations		CS	0		CT	0		0				
		Titres immobilisés de l'activité de portefeuille		CU	0		CV	0		0				
		Créances rattachées à participations		BB	0		BC	0		0				
		Autres titres immobilisés		BD	0		BE	0		0				
		Prêts		BF	0		BG	0		0				
		Autres immobilisations financières		BH	0		BI	0		0				
Total (II)				BJ	208 118		BK	188 363		19 755				
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements		BL	0		BM	0		0				
		En cours de production de biens		BN	0		BO	0		0				
		En cours de production de services		BP	0		BQ	0		0				
		Produits intermédiaires et finis		BR	0		BS	0		0				
		Marchandises		BT	0		BU	0		0				
	CRÉANCES	Avances et acomptes sur commandes		BV	1 279		BW	0		1 279				
		Clients et comptes rattachés (3)		BX	0		BY	0		0				
		Autres créances (3)		BZ	3 533		CA	0		3 533				
		Capital souscrit appelé, non versé		CB	0		CC	0		0				
	DIVERS	V.M.P. (dont actions propres: 0)		CD	0		CE	0		0				
Disponibilités		CF	3 857		CG	0		3 857						
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance (3)		CH	0		CI	0		0					
	Total (III)		CJ	8 670		CK	0		8 670					
	Frais d'émission d'emprunt (IV)		CW	0										
	Primes de remboursement des emprunts (V)		CM	0										
	Écarts de conversion actif et différences d'évaluation (VI)		CN	0										
	Total général (I à VI)				CO	216 787		1A	188 363		28 424			
(1) Droit au bail		0		(2) à moins d'un an		CP		0		(3) à + d'1 an		CR	0	
Clause de réserve de propriété - immob.		0		stocks		0		créances		0				

2. BILAN – PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2026
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise					VIRE FIT - SIREN : 829939636		Néant ☐		
							Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) (dont versé :					10 000	)	DA	10 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...							DB	0
	Ecart de réévaluation (2) (dont écart d'équivalence				EK	0	)	DC	0
	Réserve légale (3)							DD	1 000
	Réserves statutaires ou contractuelles							DE	0
	Rés. réglementées (3) (dont rés. spéciale provision pour fluctuation cours)				B1	0	)	DF	0
	Autres réserves (dont relat.achat œuvres orig.artistes vivants)				EJ	0	)	DG	14 208
	Report à nouveau							DH	0
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)							DI	- 7 329
	Subventions d'investissement							DJ	0
	Provisions réglementées							DK	0
	TOTAL (I)							DL	17 879
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs							DM
Avances conditionnées							DN	0	
TOTAL (II)							DO	0	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques							DP	0
	Provisions pour charges							DQ	0
	TOTAL (III)							DR	0
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles							DS	0
	Autres emprunts obligataires							DT	0
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)							DU	0
	Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs)				EI	0	)	DV	3 181
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours							DW	0
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés							DX	7 341
	Dettes fiscales et sociales							DY	24
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés							DZ	0
	Instrument financier à terme							D1	0
	Autres dettes							EA	0
Compte de régul.	Produits constatés d'avance (4)							EB	0
TOTAL (IV)							EC	10 545	
Écart de conversion passif et différence d'évaluation							ED	0	
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)							EE	28 424	
RENOIS	(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital						1B	0
	(2)	dont	- Réserve spéciale de réévaluation (1959)				1C	0	
			- Écart de réévaluation libre				1D	0	
			- Réserve de réévaluation (1976)				1E	0	
	(3)	Dont réserve réglementée des plus-values à long terme						EF	0
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an						EG	10 545
	(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP						EH	0

3. COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2052-SD 2026
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : VIRE FIT - SIREN : 829939636							Néant ☐						
				Exercice N									
				France		Exportations et livraisons intracommunautaires		TOTAL					
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises			FA	2 169		FB	0		FC	2 169		
	Production vendue - biens			FD	0		FE	0		FF	0		
	Production vendue - services			FG	56 368		FH	0		FI	56 368		
	Chiffre d'affaires nets			FJ	58 536		FK	0		FL	58 536		
	Production stockée									FM	0		
	Production immobilisée									FN	0		
	Subventions d'exploitation									FO	8 500		
	Reprises sur amortissements et provisions (9)									FP	0		
	Produits de cessions d'immobilisation incorporelles et corporelles									F1	1 800		
	Autres produits (1) (11)									FQ	189		
	TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (2) (I)									FR	69 025		
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)									FS	1 416	
Variation de stocks (marchandises)									FT	0			
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)									FU	0			
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)									FV	0			
Autres achats et charges externes (3) (6bis)									FW	41 964			
Impôts, taxes et versements assimilés									FX	480			
Salaires et traitements									FY	13 389			
Cotisations sociales (10)									FZ	163			
DOTATIONS D'EXPLOITATION		Sur immobilisations		- dotations aux amortissements						GA	11 791		
				- dotations aux dépréciations						GB	0		
		Sur actif circulant : dotations et dépréciations									GC	0	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions									GD	0	
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées									G1	122			
Autres charges (12)									GE	6 936			
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (4) (II)									GF	76 261			
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)									GG	-7 237			
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée (III)									GH	0		
	Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)									GI	0		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)									GJ	0		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)									GK	0		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)									GL	0		
	Reprises sur dépréciations									GM	0		
	Différences positives de change									GN	0		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie									GO	0		
	Produits de cessions d'immobilisations financières									G2	0		
	TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)									GP	0		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions									GQ	0		
	Intérêts et charges assimilées (6)									GR	92		
	Différences négatives de change									GS	0		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées									G3	0		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement									GT	0		
	TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)									GU	92		
2 – RÉSULTAT FINANCIER (V – VI)									GV	-92			
3 – RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I–II+III–IV+V–VI)									GW	-7 329			

4. COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2026
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : VIRE FIT - SIREN : 829939636				Néant ☐			
				Exercice N			
Produits exceptionnels (VII)				HD	0		
Charges exceptionnelles (VIII)				HH	0		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	0		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ	0		
Impôts sur les bénéfices (X)				HK	0		
Total des produits (I + III + V + VII)				HL	69 025		
Total des charges (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	76 354		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total produits - total charges)				HN	-7 329		
RENOIS :							
(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme				HO	0		
(2) Dont produits de locations immobilières				HY	0		
(2) Dont produits d'exploit. afférents à des exercices antérieurs (à dét. au (8)				IG	0		
(3) Dont crédit-bail mobilier				HP	0		
(3) Dont crédit-bail immobilier				HQ	0		
(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antér. (à dét. au (8)				1H	0		
(5) Dont produits concernant les entreprises liées				1J	0		
(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées				1K	0		
(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art 238 b du CGI)				HX	0		
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC	0		
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD	0		
(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)			A5	0	A2	0	
(11) Dont produits redevances pour concessions de brevets, de licences				A3	0		
(12) Dont charges redevances pour concessions de brevets, licences				A4	1 216		
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles				A8	0		
dont cotisations facultatives Madelin		A10	0	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		A11	0
(14) Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)				HS	0		
(7) Détail produits et charges exceptionnels			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels			
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Charges antérieures	Produits antérieurs			

5. IMMOBILISATIONS

DGFIP N° 2054-SD 2026
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>VIRE FIT</u>										Néant ☐								
CADRE A - IMMOBILISATIONS										Valeur brute des immos au début de l'exercice		Augmentations						
												Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultat d'une mise en équivalence		Aquisitions, créations, apports et virements de poste à poste				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement									TOTAL I	CZ	0	D8	0	D9	0		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles									TOTAL II	KD	12 133	KE	0	KF	0		
CORPORELLES	Terrains										KG	0	KH	0	KI	0		
	Constructions	Sur sol propre							dont composants	L9	0	KJ	0	KK	0	KL	0	
		Sur sol d'autrui							dont composants	M1	0	KM	0	KN	0	KO	0	
		Installations générales, agencements, aménagements des constructions							dont composants	M2	0	KP	0	KQ	0	KR	0	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels							dont composants	M3	0	KS	97 397	KT	0	KU	0		
	Autres immo. corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers								KV	104 241	KW	0	KX	0			
		Matériel de transport								KY	0	KZ	0	LA	0			
		Matériel de bureau et mobilier informatique								LB	990	LC	0	LD	0			
		Emballages récupérables et divers								LE	0	LF	0	LG	0			
	Immobilisations corporelles en cours										LH	0	LI	0	LJ	0		
	Avances et acomptes										LK	0	LL	0	LM	0		
										TOTAL III	LN	202 628	LO	0	LP	0		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence										8G	0	8M	0	8T	0		
	Autres participations										8U	0	8V	0	8W	0		
	Autres titres immobilisés										1P	0	1R	0	1S	0		
	Prêts et autres immobilisations financières										1T	0	1U	0	1V	0		
										TOTAL IV	LQ	0	LR	0	LS	0		
Total général (I + II + III + IV)										ØG	214 761	ØH	0	ØJ	0			
CADRE B - IMMOBILISATIONS										Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale ou évaluation par mise en équivalence				
										Par virement de poste à poste	Par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence			Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement									TOTAL I	IN	0	CØ	0	DØ	0		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles									TOTAL II	IO	0	LV	0	LW	12 133	1X	0
CORPORELLES	Terrains										IP	0	LX	0	LY	0	LZ	0
	Constructions	Sur sol propre								IQ	0	MA	0	MB	0	MC	0	
		Sur sol d'autrui								IR	0	MD	0	ME	0	MF	0	
		Inst. Générales, agencements, aménagements des constructions								IS	0	MG	0	MH	0	MI	0	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels										IT	0	MJ	6 643	MK	90 754	ML	0
	Autres immo. corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers								IU	0	MM	0	MN	104 241	MO	0	
		Matériel de transport								IV	0	MP	0	MQ	0	MR	0	
		Matériel bureau et informatique, mobilier								IW	0	MS	0	MT	990	MU	0	
		Emballages récupérables et divers								IX	0	MV	0	MW	0	MX	0	
	Immobilisations corporelles en cours										MY	0	MZ	0	NA	0	NB	0
	Avances et acomptes										NC	0	ND	0	NE	0	NF	0
										TOTAL III	IY	0	NG	6 643	NH	195 985	NI	0
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence										IZ	0	ØU	0	M7	0	ØW	0
	Autres participations										IO	0	ØX	0	ØY	0	ØZ	0
	Autres titres immobilisés										I1	0	2B	0	2C	0	2D	0
	Prêts et autres immobilisations financières										I2	0	2E	0	2F	0	2G	0
										TOTAL IV	I3	0	NJ	0	NK	0	2H	0
Total général (I + II + III + IV)										I4	0	ØK	6 643	ØL	208 118	ØM	0	

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

DGFIP N° 2054 bis-SD 2026
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de **leurs immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : VIRE FIT						Néant ☒	
Exercice N clos le 31/12/2025							
CADRE A		Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement		Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 – col. 2) – col. 5] (5)	
		Augmentation du montant brut immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Montant des suppléments amortissement (2)	Fraction résid. corresp. aux éléments cédés (3)		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)
		1	2	3	4		5
1	Concessions, brevets et droits similaires						
2	Fonds commercial						
3	Terrains						
4	Constructions						
5	Installations techniques mat. et out. Industriels						
6	Autres immobilisations corporelles						
7	Immobilisations en cours						
8	Participations						
9	Autres titres immobilisés						
10	TOTAUX						
(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du CGI et figurent à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2. (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation. (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement. (4) Ce montant comprend : - le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4; - le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051-SD), à la ligne « Provisions réglementées ».							
CADRE B		DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL					
1 - Fraction incluse dans la provision spéciale au début de l'exercice							
2 - Fraction rattachée au résultat de l'exercice						-	
3 - Fraction incluse dans la provision spéciale en fin d'exercice						=	
Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale. Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation. Ligne 2 : inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.							

6. AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055-SD 2026
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>VIRE FIT</u>												Néant ☐			
CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)															
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES						Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations: dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais établissement et développement						CY	0	EL	0	EM	0	EN	0		
Fonds commercial						RE	0	RF	0	RI	0	RJ	0		
Autres immobilisations incorporelles						PE	12 133	PF	0	PG	0	PH	12 133		
TOTAL I						RK	12 133	RM	0	RN	0	RO	12 133		
Terrains						PI	0	PJ	0	PK	0	PL	0		
Constructions	Sur sol propre					PM	0	PN	0	PO	0	PQ	0		
	Sur sol d'autrui					PR	0	PS	0	PT	0	PU	0		
	Inst. Générales, agencements et aménagements des constructions					PV	0	PW	0	PX	0	PY	0		
Installations techniques, matériel et outillage industriels						PZ	93 942	QA	1 404	QB	6 522	QC	88 823		
Autres immo. corporelles	Inst. Générales, agencements, aménagements divers					QD	76 028	QE	10 424	QF	36	QG	86 417		
	Matériel de transport					QH	0	QI	0	QJ	0	QK	0		
	Matériel de bureau et informatique, mobilier					QL	990	QM	0	QN	0	QO	990		
	Emballages récupérables et divers					QP	0	QR	0	QS	0	QT	0		
TOTAL II						QU	170 960	QV	11 828	QW	6 558	QX	176 230		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)						ØN	183 093	ØP	11 828	ØQ	6 558	ØR	188 363		
CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES															
Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1		Colonne 2		Colonne 3		Colonne 4		Colonne 5		Colonne 6			
		Différentiel de durée et autres		Mode dégressif		Amortissement fiscal exceptionnel		Différentiel de durée et autres		Mode dégressif		Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais d'établissements		M9	0	N1	0	N2	0	N3	0	N4	0	N5	0	N6	0
Fonds commercial		RP	0	RQ	0	RR	0	RS	0	RT	0	RU	0	RV	0
Autres immobilisations incorporelles		N7	0	N8	0	P6	0	P7	0	P8	0	P9	0	Q1	0
TOTAL I		RW	0	RX	0	RY	0	RZ	0	SB	0	SC	0	SD	0
Terrains		Q2	0	Q3	0	Q4	0	Q5	0	Q6	0	Q7	0	Q8	0
Constructions	Sur sol propre	Q9	0	R1	0	R2	0	R3	0	R4	0	R5	0	R6	0
	Sur sol d'autrui	R7	0	R8	0	R9	0	S1	0	S2	0	S3	0	S4	0
	Installations gales., agencs. et aménag.	S5	0	S6	0	S7	0	S8	0	S9	0	T1	0	T2	0
Installations techniques, matériel et outillage		T3	0	T4	0	T5	0	T6	0	T7	0	T8	0	T9	0
Autres immo. corporelles	Inst. gales., agenc. et aménagements divers	U1	0	U2	0	U3	0	U4	0	U5	0	U6	0	U7	0
	Matériel de transport	U8	0	U9	0	V1	0	V2	0	V3	0	V4	0	V5	0
	Matériel de bureau, informatique, mobilier	V6	0	V7	0	V8	0	V9	0	W1	0	W2	0	W3	0
	Emballages récup. et divers	W4	0	W5	0	W6	0	W7	0	W8	0	W9	0	X1	0
TOTAL II		X2	0	X3	0	X4	0	X5	0	X6	0	X7	0	X8	0
Frais d'acquisition de titres de participation - TOTAL III		NL	0					NM	0					NO	0
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)		NP	0	NQ	0	NR	0	NS	0	NT	0	NU	0	NV	0
TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ (NP+NQ+NR)		NW	0		TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ (NS+NT+NU)			NY	0		TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ (NW-NY)			NZ	0
CADRE C MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES															
						Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunts à étaler						0		0		Z9	0	Z8	0		
Primes de remboursement des obligations						0		0		SP	0	SR	0		

7. PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2026
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>VIRE FIT</u>										Néant ☐	
NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice		
			1		2		3		4		
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers		3T	0	TA	0	TB	0	TC	0	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II du CGI)		3U	0	TD	0	TE	0	TF	0	
	Provisions pour hausse des prix		3V	0	TG	0	TH	0	TI	0	
	Amortissements dérogatoires		3X	0	TM	0	TN	0	TO	0	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %		D3	0	D4	0	D5	0	D6	0	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)		IJ	0	IK	0	IL	0	IM	0	
	Autres provisions réglementées		3Y	0	TP	0	TQ	0	TR	0	
	TOTAL I		3Z	0	TS	0	TT	0	TU	0	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour litiges		4A	0	4B	0	4C	0	4D	0	
	Provisions pour garanties données aux clients		4E	0	4F	0	4G	0	4H	0	
	Provisions pour amendes et pénalités		4N	0	4P	0	4R	0	4S	0	
	Provisions pour pertes de change		4T	0	4U	0	4V	0	4W	0	
	Provisions pour pensions et obligations similaires		4X	0	4Y	0	4Z	0	5A	0	
	Provisions pour impôts		5B	0	5C	0	5D	0	5E	0	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations		5F	0	5H	0	5J	0	5K	0	
	Provisions pour gros entretiens et grandes révisions		EO	0	EP	0	EQ	0	ER	0	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer		5R	0	5S	0	5T	0	5U	0	
	Autres provisions pour risques et charges		5V	0	5W	0	5X	0	5Y	0	
	TOTAL II		5Z	0	TV	0	TW	0	TX	0	
	PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	Sur immobilisations	- incorporelles	6A	0	6B	0	6C	0	6D	0
- corporelles			6E	0	6	0	6G	0	6H	0	
- titres mis en équivalence			Ø2	0	Ø3	0	Ø4	0	Ø5	0	
- titres de participations			9U	0	9V	0	9W	0	9X	0	
- autres immobilisations financières			Ø6	0	Ø7	0	Ø8	0	Ø9	0	
Sur stocks et en cours		6N	0	6P	0	6R	0	6S	0		
Sur comptes clients		6T	0	6U	0	6V	0	6W	0		
Autres provisions pour dépréciation		6X	0	6Y	0	6Z	0	7A	0		
TOTAL III		7B	0	TY	0	TZ	0	UA	0		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)			7C	0	UB	0	UC	0	UD	0	
Dont dotations et reprises		- d'exploitation	UE	0	UF	0					
		- financières	UG	0	UH	0					
		- exceptionnelles	UJ	0	UK	0					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5ème du CGI										1O	0

PROVISIONS POUR HAUSSE DES PRIX				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

AUTRES PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

PROVISIONS POUR IMPÔTS				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

AUTRES PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

8. ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

DGFIP N° 2057-SD 2026
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>VIRE FIT</u>										Néant ☐		
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES				MONTANT BRUT		À 1 AN AU PLUS		À PLUS D'UN AN		
						1		2		3		
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ		Créances rattachées à des participations				UL	0	UM	0	UN	0	
		Prêts (1) (2)				UP	0	UR	0	US	0	
		Autres immobilisations financières				UT	0	UV	0	UW	0	
DE L'ACTIF CIRCULANT		Clients douteux ou litigieux				VA	0		0		0	
		Autres créances clients				UX	0		0		0	
		Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie	(	Provisions pour dépréciation antérieurement constituée	UO	0	)	Z1	0		0	
		Personnel et comptes rattachés				UY	0		0		0	
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux				UZ	86		86		0	
	État et autres collectivités publiques		Impôts sur les bénéfices				VM	0		0		0
			Taxe sur la valeur ajoutée				VB	3 447		3 447		0
			Autres impôts, taxes et versements assimilés				VN	0		0		0
			Divers				VP	0		0		0
		Groupe et associés (2)				VC	0		0		0	
		Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)				VR	0		0		0	
		Charges constatées d'avance				VS	0		0		0	
TOTAUX						VT	3 533	VU	3 533	VV	0	
RENOIS	(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice			VD	0					
			- Remboursements obtenus en cours d'exercice			VE	0					
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			VF	0						
CADRE B		ÉTAT DES DETTES			Montant brut	À 1 an au plus		À plus d'1 an et 5 ans au plus		À plus de 5 ans		
					1	2		3		4		
Emprunts obligataires convertibles (1)			7Y	0	0		0		0			
Autres emprunts obligataires (1)			7Z	0	0		0		0			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)			à 1 an maximum à l'origine	VG	0	0		0		0		
			à plus d'1 an à l'origine	VH	0	0		0		0		
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			8A	0	0		0		0			
Fournisseurs et comptes rattachés			8B	7 341	7 341		0		0			
Personnel et comptes rattachés			8C	0	0		0		0			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			8D	24	24		0		0			
État et autres collectivités publiques			Impôts sur les bénéfices	8E	0	0		0		0		
			Taxe sur la valeur ajoutée	VW	0	0		0		0		
			Obligations cautionnées	VX	0	0		0		0		
			Autres impôts, taxes et assimilées	VQ	0	0		0		0		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			8J	0	0		0		0			
Groupe et associés (2)			VI	3 181	3 181		0		0			
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			8K	0	0		0		0			
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie			Z2	0	0		0		0			
Produits constatés d'avance			8L	0	0		0		0			
TOTAUX				VY	10 545	VZ	10 545	0		0		
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ	0	(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés, personnes physiques		VL		0		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	0							

9. DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFIP N° 2058-A-SD 2026
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : VIRE FIT				Formulaire déposé au titre de l'IR				ET		Néant ☐					
I. RÉINTÉGRATIONS										Exercice N clos le 31/12/2025					
BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE										WA	0				
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés									WB	0				
	Avantages personnels non déduc. (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)			WD	0	Amort. excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles			WE	0	XE	0			
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)			WF	0	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)			WG	0					
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			RA	0	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)			RB	0			)		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)			WI	0	Charges à payer liées à des états ou territoires non coopératifs non déductibles			XX	0	XW	0			
	Amendes et pénalités			WJ	0	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)			XZ	0					
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI									XY	0				
	Impôt sur les sociétés									I7	0				
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE			WL	0	Résultats bénéficiaires visés à l'art. 209B du CGI			L7	0	K7	0			
Régimes particuliers / impositions différées	Moins-values nettes à long terme			- imposées au taux de 15% ou 19% (12,8% pour les entreprises soumises à l'IR)						I8	0				
				- imposées au taux de 0%						ZN	0				
	Fraction imposable des plus-values réalisées pendant les exercices antérieurs			- Plus-values nettes à court terme						WN	0				
				- Plus-values soumises au régime des fusions						WO	0				
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)												XR	0		
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT				Intérêts excédentaires		SU	0	Zones d'entreprises		SW	0	WQ	0		
										Quote part de 12% des plus-values à taux zéro		M8	0		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage												Y1	0		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage												Y3	0		
TOTAL I										WR	0				
II - DÉDUCTIONS										PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WS	7 329		
Quote-part dans les pertes subies par une sté de personnes ou un G.I.E.												WT	0		
Prov. et charges à payer non déduc., antér. taxées et réint. ds les résultats comptables de l'exerc.												WU	0		
Régime d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme			- imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'IR)						WV	0				
				- imposées au taux de 0 %						WH	0				
				- imposées au taux de 19 %						WP	0				
				- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieure						WW	0				
				- imputées sur les déficits antérieurs						XB	0				
										I6	0				
	Autres plus-values imposées au taux de 19%														
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée												WZ	0	
Régime des sociétés mères et des filiales / Produit net des actions et parts d'intérêts:				(Quote-part des frais et charges à déduire des produits nets de participation				2A	0	)	XA	0			
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)												ZX	0		
Mesures d'incitation	Déductions autorisées au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-Mer											ZY	0		
	Majoration d'amortissement											XD	0		
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	France Ruralités Revitalisation – (FRR) (44 quindecies A)	HT	0	Entreprises nouvelles (art. 44 sexies)	L2	0	J.E.I. (art. 44 sexies A)	L5	0	XF	0			
		ZFU – TE (art. 44 octies A)	ØV	0	S.I.I.C. (art. 208C)	K3	0	Zone de restructuration de la défense (art.44 terdecies)	PA	0					
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP	0	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	1F	0	Zone franche d'activité nouvelle génération (art 44 quaterdecies)	XC	0					
				Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC	0	Zone de développement prioritaire (art 44 septdecies)	PB	0						
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)												XS	0		
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (Ext 2)	(	Dont déduction exceptionnelle (art.39 decies)	X9	0	Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 decies E)	YH	0	)	XG	0					
		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	YA	0	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies C)	YC	0								
		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies B)	YB	0	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	YD	0								
		Dont déductions exceptionnelles (art 39 decies F)	YI	0	Créance dérogée par le report en arrière de déficit	ZI	0								
		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies G)	YL	0											
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage												Y2	0		
III - RÉSULTAT FISCAL										TOTAL II		XH	7 329		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables.				Bénéfice (I - II)				XI	0						
				Déficit (II-I)						XJ	7 329				
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)								ZL	0						
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)										XL	0				
RÉSULTAT FISCAL - BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT (ligne XO)								XN	0	XO	7 329				

DÉTAIL DES AUTRES RÉINTÉGRATIONS DIVERSES	

DÉTAIL DES AUTRES DÉDUCTIONS DIVERSES	

10. DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

DGFIP N° 2058-B-SD 2026
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>VIRE FIT</u>					Néant ☐		
I. SUIVI DES DÉFICITS							
Déficit restant à reporter au titre de l'exercice précédent					K4	112 964	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4bis	0	Nombre d'opérations sur l'exercice		K4ter	0
Déficits imputés (report lignes XB et XL du tableau 2058A)					K5	0	
Déficits reportables (différence K4 +K4bis - K5)					K6	112 964	
Déficit de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)					YJ	7 329	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)					YK	120 294	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES							
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés					ZT	0	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT							
(à détailler ci-dessous)				Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles				ZV	0	ZW	0
Provisions pour risques et charges							
Total des provisions pour risques et charges				8X	0	8Y	0
Provisions pour dépréciation							
Total des provisions pour dépréciation				9D	0	9E	0
Charges à payer							
Total des provisions pour charges à payer				9K	0	9L	0
Totaux (Cadre III)				YN	0	YO	0
Totaux à reporter au tableau 2058-A				ligne WI		ligne WU	
CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)							
Montant de la réintégration ou de la déduction		Montant au début de l'exercice		Imputations		Montant net à la fin de l'exercice	
		L1	0	0	0		

11. TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C-SD 2026
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>VIRE FIT</u>										Néant ☐	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	0	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB	0			
					- Autres réserves	ZD	424				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	424		Dividendes	ZE	0				
	Prélèvements sur les réserves	ØE	0		Autres répartitions	ZF	0				
	Total I	ØF	424		Report à nouveau	ZG	0				
								Total II	ZH	424	
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N	
ENGAGEMENTS	Engagements de crédit-bail mobilier	(	précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail			J7	0	)	YQ	0	
	Engagements de crédit-bail immobilier									YR	0
	Effets portés à l'escompte et non échus									YS	0
DÉTAIL DES POSTES	AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	Sous-traitance							YT	0	
		Locations, charges locatives et de copropriété	(	dont loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois			J8	17 455	)	XQ	17 455
		Personnel extérieur à l'entreprise							YU	9 320	
		Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)							SS	5 557	
		Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages							YV	0	
		Autres comptes	(	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			ES	0	)	ST	9 632
		Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau 2052						ZJ	41 964		
	IMPÔTS ET TAXES	Taxe professionnelle, CFE, CVAE							YW	471	
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	(	dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques			ZS	0	)	9Z	9
		Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau 2052						YX	480		
TVA	Montant de la TVA collectée							YY	11 274		
	Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations							YZ	6 938		
DIVERS	Montant brut des salaires							ØZ	12 645		
	Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition							ØS	0		
	Taux d'intérêts le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société							ZK	4.55		
	Filiales et participations : liste au 2059G prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI							ZR	Non		
	Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice							RG	0		
	Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI							RH	0		
RÉGIME DE GROUPE*	Société: résultat comme si elle n'avait jamais été membre	JA	0	Plus values à 15%	JK	0	Plus values à 0%	JL	0		
				Plus values à 19%	JM	0	Imputations	JC	0		
	Groupe : résultat d'ensemble	JD	0	Plus values à 15%	JN	0	Plus values à 0%	JO	0		
				Plus values à 19%	JP	0	Imputations	JF	0		
	Si vous relevez du régime de l'intégration fiscale : indiquer 1 si société mère ou 2 si société filiale			JH			N° SIRET société mère	JJ			
TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS	Sommes à réintégrer pour la détermination du revenu brut social							JQ	0		
	Sommes à déduire pour la détermination du revenu brut social							JR	0		
	Revenu brut social (si le montant est négatif)						JS	0			
	Revenu brut social (si le montant est positif)							JT	0		

12. DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS VALUES

DGFIP N° 2059-A-SD 2026
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>VIRE FIT</u>						Néant ☐	
A – DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE (IMMOBILISATIONS)							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés			Valeur d'origine	Valeur nette réévaluée	Amortissements pratiques en franchise d'impôt	Autres amortissements	Valeur résiduelle
1			2	3	4	5	6
1	Matériels industriels (SEATED ROW	01/08/2017	1 744	0	1 744	0	0
2	Matériels industriels (CLIMBMILL C	16/11/2020	4 899	0	4 777	0	122
B – PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées				
Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 %
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
7		8	9	10			11
1	400	400	400	0	0	0	0
2	1 400	1 278	1 278	0	0	0	0
3	Fraction résiduelle de la provision spéciale réévaluée afférente aux éléments cédés		0				0
4	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		0				0
5	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		0				0
6	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement		0				0
7	Provisions pour dépréciation des titres relevant PMVLT devenues sans objet...			0	0	0	
8	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant PMVLT			0	0	0	
9	Divers (détails à donner en extension 2)		0	0	0	0	0
TOTAL			1 678	0	0	0	0
Cadre A : + ou - valeur nette à court terme			A	B			C
Cadre B : + ou - valeur nette à long terme (ventilation par taux)							
Cadre C : autres plus-values taxables à 19%							

Autres éléments : divers	Qualification fiscale des PV ou MV réalisées				Plus-values taxables à 19 %
	Court terme	Long terme			
		19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	

[illegible]

14. SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME

DGFIP N° 2059-C-SD 2026
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise <u>VIRE FIT</u>				Néant ☒							
Entreprises soumises à l'IS ou à l'IR: Rappel de la plus ou moins value nette de l'exercice relevant du taux de 15 % ou 12,8%											
Entreprises soumises à l'IS: Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilière non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis)											
Entreprises soumises à l'IS: Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art.219 la sexies-0)											
I – SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU											
Origine		Moins-values à 12,8%		Imputations sur les PVL de l'exercice imposables à 12,8 %		Solde des moins values à 12,8 %					
1		2		3		4					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)		N									
		N-1									
		N-2									
		N-3									
		N-4									
		N-5									
		N-6									
		N-7									
		N-8									
		N-9									
		N-10									
II – SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS											
Origine		Moins-values		Imputation sur les plus-values à long terme		Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter				
		à 19% ou 15%	à 19% ou 15% imputables sur le résultat de l'exercice	à 15% ou 19 %							
1		2		3		4		5		6	
Moins-values nettes		N									
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)		N-1									
		N-2									
		N-3									
		N-4									
		N-5									
		N-6									
		N-7									
		N-8									
		N-9									
		N-10									

15.

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFIP N° 2059-D-SD 2026
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>VIRE FIT</u>				Néant ☒			
I - SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N							
			Sous-compte de la réserve spéciale des plus-values à long-terme				
			taxées à 10%	taxées à 15%	taxées à 18%	taxées à 19%	taxées à 25%
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N – 1)		1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2					
Total 1 et 2		3					
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'IS	4					
	- ne donnant pas lieu à complément d'IS	5					
Total 4 et 5		6					
Montant réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7					
II - RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS (5ème, 6ème, 7ème alinéas de l'article 39-1-5ème du CGI)							
Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	Montants prélevés sur la réserve				Montant de la réserve à la clôture de l'exercice	
		Donnant lieu à complément d'impôt	ne donnant pas lieu à complément d'impôt				
1	2	3	4				5

16. DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFIP N° 2059-E-SD 2026
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>VIRE FIT</u>			Néant ☒	
Exercice ouvert le: <u>01/01/2025</u> et clos le: <u>31/12/2025</u>		Données en nombre de mois : <u>12</u>		
DÉCLARATION DES EFFECTIFS				
Effectifs moyens du personnel :		YP		
dont apprentis		YF		
dont handicapés		YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE				
I – Chiffre d'affaires de référence CVAE				
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante		OL		
Total 1		OX		
II – Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée				
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun) y compris les plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles non rattachées à une activité normale et courante		OH		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE		
Subventions d'exploitation reçues et certains abandons de créances à caractère commercial		OF		
Variation positive des stocks		OD		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT		
Total 2		OM		
III – Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée				
Achats		ON		
Variation négative des stocks		OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		OR		
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ		
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles rattachées ou non à une activité normale et courante		OY		
Total 3		OJ		
IV – Valeur ajoutée produite				
Calcul de la valeur ajoutée		Total 1 + Total 2 - Total 3		OG
V – Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises				
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)		SA		
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE				
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.				
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE				
Mono-etablissement au sens de la CVAE		EV	☐	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX		
Effectifs au sens de la CVAE		EY		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		HX		
Période de référence		GY - GZ	du	au
Date de cessation		HR		

17. COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2059-F-SD 2026
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE : VIRE FIT - SIREN : 829939636				Néant ☐	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	P1	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	P3	1 000
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	P2	0	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	P4	0
TOTAL DES LIGNES P1 + P2	P5	1	TOTAL DES LIGNES P3 + P4	P6	1 000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique	SARL	Dénomination	EP HOLDING		
N° SIREN (si société établie en France)	880147046	% de détention	100	Nb de parts ou actions	1 000
Adresse :					
ALLEE DES ACRES					
61100 FLERS					
FRANCE					

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

18. FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2059-G-SD 2026
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE : VIRE FIT - SIREN : 829939636		Néant ☒
NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE		905

Forme juridique

N° SIREN (si société établie en France)

Adresse :

Dénomination

% de détention

Forme juridique

N° SIREN (si société établie en France)

Adresse :

Dénomination

% de détention

Forme juridique

N° SIREN (si société établie en France)

Adresse :

Dénomination

% de détention

Forme juridique

N° SIREN (si société établie en France)

Adresse :

Dénomination

% de détention

Forme juridique

N° SIREN (si société établie en France)

Adresse :

Dénomination

% de détention

Forme juridique

N° SIREN (si société établie en France)

Adresse :

Dénomination

% de détention

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT

N°2069-RCI-SD
(2026)



N° 15252*12
ADAPTÉ À LA
TÉLÉDECLARATION
PAR TELEDEC.FR

Le formulaire récapitulatif des réductions et crédits d'impôt
doit être transmis obligatoirement par voie électronique.

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025 ou Année : 2025	
Dénomination de l'entreprise : VIRE FIT	Néant ☐
SIREN de l'entreprise : SIREN : 829939636	PME au sens communautaire ☐
Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)	
Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre ☐	
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)	
Dénomination, SIREN et adresse	

I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT NE DONNANT PAS LIEU AU DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE			
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES			
Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos (article 220 undecies A du CGI) cf n°2079-VLO-FC-SD			
Autres créances non reportable et non restituables			
CRÉANCES REPORTABLES			
Réduction d'impôt en faveur du mécénat (article 238 bis du CGI) cf n°2069-M-FC-SD			
	Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen		0
	Dont montants versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME		0
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Montant total (ligne 1 × 9 %) + (ligne 2 × 9 %) × 10/90 + ligne 3) (article 244 quater C du CGI) cf n°2079-CICE-FC-SD			
dont montant préfinancé			0
	Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	1	0
	Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte, des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévues à l'article L. 3141-32 du code du travail	2	0
	Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	3	0
Réduction d'impôt collectivités outre-mer (article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)			
Créance d'impôt en faveur des investisseurs institutionnels dans le logement locatif intermédiaire (article 81 de la loi n° 2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022)			
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE			
Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés (article 220 nonies du CGI) cf n°2079-RS-FC-SD			
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres cinématographiques (article 220 sexies du CGI) cf n°2069-CI-FC-SD			
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres audiovisuelles (article 220 sexies du CGI) cf n°2079-AV-FC-SD			
Crédit d'impôt pour dépenses de production de films et d'œuvres audiovisuelles étrangers (article 220 quaterdecies du CGI) cf n°2079-CINT-FC-SD			
Crédit d'impôt en faveur des entreprises de spectacles vivants musicaux ou de variétés (article 220 quindecies du CGI) cf 2079-SV-FC-SD			
Crédit d'impôt en faveur des représentations théâtrales d'œuvres dramatiques (article 220 sexdecies du CGI) cf 2079-RT-FC-SD			
Crédit d'impôt en faveur des PME pour rénovation énergétique des bâtiments à usage tertiaire (article 27 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)			
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles disposant d'une certification d'exploitation à haute valeur environnementale (article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)			
Crédit d'impôt au titre des investissements dans l'industrie verte « C3IV » (article 244 quater I)			
Crédit d'impôt prêt avance mutation à taux zéro « PAM TZ » (article 244 quater T du CGI)			
Crédit d'impôt au titre des dépenses d'achat de carburants d'aviation durables (article 220 decies du CGI)			

II – CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Crédits d'impôt afférents aux valeurs mobilières (article 136 du CGI)	
CRÉANCES REPORTABLES	
Crédit d'impôt pour investissement en Corse (article 244 quater E du CGI) cf n°2069-D-SD	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche (article 244 quater B du CGI) cf n°2069-A-SD	
dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses exposées dans des exploitations situées dans les DOM	0
Crédit d'impôt en faveur de la recherche collaborative "CRC" (article 244 quater B bis du CGI) cf n°2069-A-SD	
CRÉANCES REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Réduction d'impôt prêt à taux zéro mobilité (article 107 de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021) cf. n°2078-G- SD	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE	
Crédit d'impôt famille (article 244 quater F du CGI) cf n°2069-FA-SD	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique (article 244 quater L du CGI) cf n°2079-BIO-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres phonographiques (article 220 octies du CGI) cf 2079-DIS-SD	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art (article 244 quater O du CGI) cf n°2079-ART-SD	
Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo (article 220 terdecies du CGI) cf n°2079-VIDEO-SD	
Crédit d'impôt en faveur des éditeurs d'œuvres musicales (article 220 septdecies du CGI)	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique (article 244 quater U du CGI) cf 2078-B-SD	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro (article 244 quater V du CGI) cf n°2078-F-SD	
Crédit d'impôt en faveur du remplacement temporaire de l'exploitant agricole (article 200 undecies du CGI) cf n°2079-RTA-SD	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur productif (article 244 quater W du CGI) cf n°2079-CIOP-SD	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur du logement social (article 244 quater X du CGI) cf n° 2079-CIOL-SD	
PRÉCISIONS SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS D'IMPÔTS :	

III - CAS PARTICULIERS	
CRÉDITS D'IMPÔTS EN CAS DE CESSATION AU TITRE DE L'ANNÉE N	
CRÉDITS D'IMPÔTS AU TITRE DE L'ANNÉE CIVILE N-1, EN CAS D'EXERCICE DE PLUS DE 12 MOIS	

Attestation de non-obligation de dépôt DECLOYSER

Entreprise : VIRE FIT

SIREN : 829939636

Attestation produite le 08/04/2026

AUCUNE OBLIGATION DE DECLOYSER POUR CE SIREN



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
(documents 2065 et 2065-Bis)

N° 2065-SD

2026



N° 11084*28
ADAPTÉ À LA
TÉLÉDECLARATION
PAR TELEDEC.FR

Exercice ouvert le	01/01/2025	et clos le	31/12/2025	Régime simplifié d'imposition		
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	☒	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					☐	
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					☐	
A	IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société			Adresse du principal établissement			
VIRE FIT - SIREN : 829939636			**** LIASSE FISCALE TÉLÉDECLARÉE ****			
Adresse du siège social			Ancienne adresse en cas de changement			
AVENUE DE BISCHWILLER 14500 VIRE-NORMANDIE FRANCE						
RÉGIME FISCAL DES GROUPES						
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)						
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante						
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:						
B	ACTIVITÉ					
Activités exercées		Autres services personnels n.c.a.		Si vous avez changé d'activité, cochez la case	☐	
C	RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION					
1. Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal		0	Déficit	7 329	
	L'entreprise ne bénéficie pas du taux réduit à 15%	☒		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	0	
	Bénéfice imposable à 15%		0			
2. Plus-values						
PV à long terme imposables à 15%		0	PV à long terme imposables à 19%	0	Autres PV imposables à 19%	0
PV à long terme imposables à 0%		0	PV exonérées (238 quinquies)	0		
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations						
Entreprise nouvelle, art 44 sexies	☐	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies -0 A	☐	Zone de restructuration de la défense art.44 terdecies	☐	
France Ruralités Revitalisation FRR art. 44 quinquies A	☐	Zone franche d'activité nouvelle génération art.44 quaterdecies	☐	Autres dispositifs	☐	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies	☐	Zone franche Urbaine – Territoire entrepreneur, art 44 octies A	☐	Zone de revitalisation rurale, art. 44 quinquies	☐	
Société d'investissement immobilier cotée	☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	☐	Bassins d'emploi à redynamiser, art.44 duodecies	☐	
Bénéfice ou déficit exonéré		0	Plus values exonérées relevant du taux de 15%		0	
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer						
dans le secteur productif, art 244 quater W (cocher la case)					☐	
5. Contribution exceptionnelle sur l'IS (CES)						
Base d'imposition :		Chiffre d'affaires :		Taux d'imposition :		
6. Contribution pour les grandes entreprises de transport maritime (CTM)						
Base d'imposition :		Taux d'imposition :				
D	IMPUTATIONS					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts					0	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché... un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.					0	
E	CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS					
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%					0	
F	COMPTABILITÉ INFORMATISÉE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?		Oui	Si oui, indication du logiciel utilisée		Penny lane	
COMPTABLE ET/OU CONSEIL						
Comptable :		☐ Salarié ?				
RYDGE CONSEIL - CAEN SUD NORMANDIE TOUR EQHO 2 AV GAMBETTA 92400 COURBEVOIE FRANCE						
Examen de conformité fiscale (ECF)		☐	Nom du prestataire ECF			

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

ADAPTÉ À LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR TELEDEC.FR

						Si déposé néant, cochez la case :		☐							
G		RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET DES PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS													
Montant global brut des distributions:		payées par la société elle-même				a		0							
		payées par un établissement chargé du service des titres				b		0							
Montant des distrib. correspdt à des rémunérations ou à des avantages dt la sté ne désigne pas les bénéficiaires:						c		0							
Montant des prêts avances et acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts						d		0							
Montant des autres distributions:						e									
						f									
						g									
						h									
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 %						i		0							
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40%						j		0							
Montant des revenus répartis						Total (a à h)		0							
H		RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS													
Nom prénoms domicile qualité (associé, ass gérant) - SARL : tous associés - SCA : associés gérants - SNC ou SCS associés en nom ou commandités - SEP , sté copropriété navires : associés, gérants et coparticipants		Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.											
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.		Année au cours de laquelle le versement a été effectué		Montant des sommes versées									
						à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits		à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6					
						Indemnités forfaitaires		Remboursements		Indemnités forfaitaires		Remboursements			
SARL EP HOLDING ALLEE DES ACRES 61100 FLERS FRANCE		1000		2025		0		0		0		0			
I		DIVERS													
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)															
* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)															
J		CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION													
Rémunérations		Montant brut des salaires (hors apprentis et handicapés)										0			
		Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages										0			
MVLT imposées				à 0 %				à 15 %				à 19 %			
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice				0				0				0			
MVLT imputée sur les PVL de l'exercice				0				0				0			
MVLT réalisée au cours de l'exercice				0				0				0			
MVLT restant à reporter				0				0				0			
K		OBLIGATION DÉCLARATIVE DES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DON													
Montant cumulé des dons mentionnés sur les reçus fiscaux et perçus au titre de l'exercice										0					
Nombre de reçus délivrés										0					

Cabinet de conseil aux entrepreneurs

ACADEMIE / AVOCATS / EXPERTISE COMPTABLE
GESTION PRIVEE / GESTION SOCIALE

rydge.fr

RYDGE Conseil, Société d'exercice libéral par actions simplifiée, au capital social de 1.000.000 €, ayant son siège social sis Tour EQHO, 2 avenue Gambetta, CS 60055, 92066 Paris La Défense Cedex, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le n° 903 309 490.



RYDGE CONSEIL

01/01/2025 - 31/12/2025 (EN EUROS)

État des immobilisations par compte

Détail des comptes

COMPTE N°20511 — LICENCE

N°	Désignation	Date d'acqui.	Durée éco. (en mois)	Amort. éco.	Durée fis. (en mois)	Amort. fis.	Valeur brute	Amort. cumulés	Amort. sur la période	Dépréciations cumulées	Valeur nette comptable	Valeur nette fiscale
1	LICENCE ATLAS FORME	01/08/2017	48	Linéaire	48	Linéaire	12 133,00	12 133,00	0,00	0,00	0,00	—
TOTAL IMMOBILISATIONS							12 133,00	12 133,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL BALANCE							12 133,00	12 133,00		0,00	0,00	0,00
ÉCART							0,00	0,00		0,00		

COMPTE N°2154 — MATÉRIELS INDUSTRIELS

⚠ Avec écart

N°	Désignation	Date d'acqui.	Durée éco. (en mois)	Amort. éco.	Durée fis. (en mois)	Amort. fis.	Valeur brute	Amort. cumulés	Amort. sur la période	Dépréciations cumulées	Valeur nette comptable	Valeur nette fiscale
2	MAT MUSCULATION ATLAS FORME	01/08/2017	60	Linéaire	60	Linéaire	2 434,02	2 434,02	0,00	0,00	0,00	—
3	SOL PLANET CAOUTCHOU	01/08/2017	60	Linéaire	60	Linéaire	1 326,00	1 326,00	0,00	0,00	0,00	—
4	MATERIELS ATLAS FORME	01/08/2017	60	Linéaire	60	Linéaire	5 169,47	5 169,47	0,00	0,00	0,00	—
5	TELEVISION BUT	01/08/2017	60	Linéaire	60	Linéaire	462,48	462,48	0,00	0,00	0,00	—
16	MAT COURS COLLECTIFS ATLAS FORME	01/08/2017	60	Linéaire	60	Linéaire	2 466,95	2 466,95	0,00	0,00	0,00	—
17	2 TAPIS DE COURSE ATLAS FORME	01/08/2017	60	Linéaire	60	Linéaire	9 260,40	9 260,40	0,00	0,00	0,00	—

18	2 ELLIPTIQUE E1 X ATLAS FORME	01/08/2017	60	Linéaire	60	Linéaire	6 813,62	6 813,62	0,00	0,00	0,00	—
19	4 VELO DROIT ATLAS FORME	01/08/2017	60	Linéaire	60	Linéaire	5 704,40	5 704,40	0,00	0,00	0,00	—
20	1 RAMEUR ATLAS FORME	01/08/2017	60	Linéaire	60	Linéaire	1 025,58	1 025,58	0,00	0,00	0,00	—
21	PECTORAL FLY ATLAS FORME	01/08/2017	60	Linéaire	60	Linéaire	1 744,36	1 744,36	0,00	0,00	0,00	—
22	LAT PULL DOWN ATLAS FORME	01/08/2017	60	Linéaire	60	Linéaire	1 744,36	1 744,36	0,00	0,00	0,00	—
24	VERSA ABDOMINAL ATLAS FORME	01/08/2017	60	Linéaire	60	Linéaire	1 581,95	1 581,95	0,00	0,00	0,00	—
25	LEG PRESS ATLAS FORME	01/08/2017	60	Linéaire	60	Linéaire	2 296,01	2 296,01	0,00	0,00	0,00	—
26	LEG EXTENSION ATLAS FORME	01/08/2017	60	Linéaire	60	Linéaire	1 744,36	1 744,36	0,00	0,00	0,00	—
27	SEATED LEG CURL ATLAS FORME	01/08/2017	60	Linéaire	60	Linéaire	1 744,36	1 744,36	0,00	0,00	0,00	—
28	2 BANCS AJUSTABLE INCLINE ATLAS FORME	01/08/2017	60	Linéaire	60	Linéaire	710,78	710,78	0,00	0,00	0,00	—
29	PREACHER CURL ATLAS FORME	01/08/2017	60	Linéaire	60	Linéaire	281,13	281,13	0,00	0,00	0,00	—
30	BANCS AJUSTABLE DECLINE ATLAS FORME	01/08/2017	60	Linéaire	60	Linéaire	442,54	442,54	0,00	0,00	0,00	—
31	OLYMPIC FLAT BENCH ATLAS FORME	01/08/2017	60	Linéaire	60	Linéaire	493,28	493,28	0,00	0,00	0,00	—
32	OLYMPIC INCLINE BENCH ATLAS FORME	01/08/2017	60	Linéaire	60	Linéaire	453,56	453,56	0,00	0,00	0,00	—
33	SMITH MACHINE ATLAS FORME	01/08/2017	60	Linéaire	60	Linéaire	1 792,09	1 792,09	0,00	0,00	0,00	—
34	BACK EXTENSION ATLAS FORME	01/08/2017	60	Linéaire	60	Linéaire	326,98	326,98	0,00	0,00	0,00	—

35	WEIGHT RACK ATLAS FORME	01/08/2017	60	Linéaire	60	Linéaire	233,39	233,39	0,00	0,00	0,00	—
36	DOUBLE TIER DUMBELL RACK ATLAS FORME	01/08/2017	60	Linéaire	60	Linéaire	472,09	472,09	0,00	0,00	0,00	—
37	VIS-A-VIS ATLAS FORME	01/08/2017	60	Linéaire	60	Linéaire	3 448,60	3 448,60	0,00	0,00	0,00	—
38	MACHINE MUSCULATION ATLAS FORME	01/08/2017	60	Linéaire	60	Linéaire	1 744,36	1 744,36	0,00	0,00	0,00	—
39	MACHINE MUSCULATION ATLAS FORME	01/08/2017	60	Linéaire	60	Linéaire	1 200,85	1 200,85	0,00	0,00	0,00	—
7	12 VELOS INDORR INTERSPORT	26/08/2017	60	Linéaire	60	Linéaire	6 283,33	6 283,33	0,00	0,00	0,00	—
52	5 VELOS BIKING INTERSPORT FRAC - 20	31/10/2017	60	Linéaire	60	Linéaire	224,99	224,99	0,00	0,00	0,00	—
15	MATERIELS OB RESEAUX	27/12/2017	60	Linéaire	60	Linéaire	505,92	505,92	0,00	0,00	0,00	—
40	CAGE A SQUAT TAPIS DE	20/10/2018	60	Linéaire	60	Linéaire	728,21	728,21	0,00	0,00	0,00	—
43	COURSES MX- T50X - OB RESEAUX	27/03/2019	60	Linéaire	60	Linéaire	3 999,00	3 999,00	0,00	0,00	0,00	—
44	RAMEUR MX- W1X - OB RESEAUX	27/03/2019	60	Linéaire	60	Linéaire	925,58	925,58	0,00	0,00	0,00	—
45	BANC DE MUSCULATION G1-FW163 - OB RESEAUX	27/03/2019	60	Linéaire	60	Linéaire	822,89	822,89	0,00	0,00	0,00	—
46	ELLIPTIQUE MATRIX E1X - OB RESEAUX	27/03/2019	60	Linéaire	60	Linéaire	2 906,00	2 906,00	0,00	0,00	0,00	—
47	BIKING DUKE MAG H923 - OB RESEAUX	28/03/2019	60	Linéaire	60	Linéaire	8 148,00	8 148,00	0,00	0,00	0,00	—
49	DEVELOPPE NUQUE - OB RESEAUX	30/01/2020	60	Linéaire	60	Linéaire	832,35	832,35	13,65	0,00	0,00	—
50	MATRIX TRICEPS	31/01/2020	60	Linéaire	60	Linéaire	1 582,90	1 582,90	25,95	0,00	0,00	—

51	EXTENSION - OB RESEAUX LAT PULLDOWN - OB RESEAUX	31/01/2020	60	Linéaire	60	Linéaire	1 936,00	1 936,00	31,74	0,00	0,00	—
54	HIP TRUST PL78 MATRIX - OB RESEAUX	16/11/2020	60	Linéaire	60	Linéaire	1 644,50	1 644,50	287,56	0,00	0,00	—
56	SKIERG CONCEPT II AVEC PLATEFORME - OB RESEAUX	24/02/2022	120	Linéaire	120	Linéaire	932,80	359,39	93,35	0,00	573,41	—
57	RACK KETTLEBELLS PRENIUM - OB RESEAUX	24/02/2022	120	Linéaire	120	Linéaire	246,66	95,04	24,68	0,00	151,62	—
58	RAMEUR CONCEP II - OB RESEAUX	24/02/2022	120	Linéaire	120	Linéaire	896,33	345,33	89,70	0,00	551,00	—
59	STATION 3 DE CROSS TRAINING - LEADERFIT	30/05/2022	120	Linéaire	120	Linéaire	1 020,53	365,96	101,47	0,00	654,57	—
TOTAL IMMOBILISATIONS							90 753,96	88 823,36	668,10	0,00	1 930,60	1 930,60
TOTAL BALANCE							90 753,96	88 823,34		0,00	1 930,60	1 930,60
ÉCART							0,00	0,02		0,00		

COMPTE N°2181 — INSTALLATIONS GÉNÉRALES, AGENCEMENTS, AMÉNAGEMENTS DIVERS

N°	Désignation	Date d'acqui.	Durée éco. (en mois)	Amort. éco.	Durée fis. (en mois)	Amort. fis.	Valeur brute	Amort. cumulés	Amort. sur la période	Dépréciations cumulées	Valeur nette comptable	Valeur nette fiscale
8	SONORISATION SAM	28/08/2017	120	Linéaire	120	Linéaire	4 245,60	3 541,54	423,06	0,00	704,06	—
9	INFORMATIQUE CASIER VESTIAIRES	28/08/2017	120	Linéaire	120	Linéaire	826,00	689,02	82,31	0,00	136,98	—
11	MACONNERIE PREDRAG	28/08/2017	120	Linéaire	120	Linéaire	45 166,67	37 676,53	4 500,66	0,00	7 490,14	—
12	ELECTRICITE JANNELEC	28/08/2017	120	Linéaire	120	Linéaire	46 275,17	38 601,21	4 611,13	0,00	7 673,96	—
13	MIROIRS MIROITERIE FLERIENNE	08/12/2017	120	Linéaire	120	Linéaire	3 590,50	2 895,34	358,38	0,00	695,16	—

42	TRAVAUX ELECTRIQUE	20/12/2017	120	Linéaire	120	Linéaire	529,25	425,02	52,77	0,00	104,23	–
41	LOGO FAADE	28/02/2018	120	Linéaire	120	Linéaire	1 873,00	1 468,74	187,40	0,00	404,26	–
48	SOL VINYLE - GUIBOUT	18/07/2019	120	Linéaire	120	Linéaire	1 734,53	1 119,25	172,64	0,00	615,28	–
TOTAL IMMOBILISATIONS							104 240,72	86 416,65	10 388,35	0,00	17 824,07	17 824,07
TOTAL BALANCE							104 240,72	86 416,65		0,00	17 824,07	17 824,07
ÉCART							0,00	0,00		0,00		

COMPTE N°2183 – MATÉRIEL DE BUREAU ET MATÉRIEL INFORMATIQUE

N°	Désignation	Date d'acqui.	Durée éco. (en mois)	Amort. éco.	Durée fis. (en mois)	Amort. fis.	Valeur brute	Amort. cumulés	Amort. sur la période	Dépréciations cumulées	Valeur nette comptable	Valeur nette fiscale
14	ORDINATEUR FLERS INFORMATIQUE	01/08/2017	36	Linéaire	36	Linéaire	280,84	280,84	0,00	0,00	0,00	–
6	MOBILIER BUREAU IKEA	18/08/2017	60	Linéaire	60	Linéaire	709,11	709,11	0,00	0,00	0,00	–
TOTAL IMMOBILISATIONS							989,95	989,95	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL BALANCE							989,95	989,95		0,00	0,00	0,00
ÉCART							0,00	0,00		0,00		

Total des comptes

Compte	Valeur brute	Amort. cumulés	Amort. sur la période	Dépréciations cumulées	Valeur nette comptable	Valeur nette fiscale
Compte n°20511 – LICENCE	12 133,00	12 133,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Compte n°2154 – Matériels industriels	90 753,96	88 823,36	668,10	0,00	1 930,60	1 930,60
Compte n°2181 – Installations générales, agencements, aménagements divers	104 240,72	86 416,65	10 388,35	0,00	17 824,07	17 824,07
Compte n°2183 – Matériel de bureau et matériel informatique	989,95	989,95	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL IMMOBILISATIONS	208 117,63	188 362,96	11 056,45	0,00	19 754,67	19 754,67